



RAPPORT ANNUEL PALMCI 2022



RAPPORT ANNUEL 2022



Boulevard de Vridi,
Zone portuaire

Tél : +225 27 21 21 09 00
Fax : +225 27 21 21 09 30

18 BP 3321 Abidjan 18
www.groupesifca.com

FILIALE DE





PALMCI est née de la privatisation de la PALMINDUSTRIE dont elle a acquis certaines des Unités Agricoles Intégrées.

Les plantations propres de PALMCI s'étendent sur une superficie d'un peu plus de 40 000 hectares. PALMCI achète des régimes auprès de 30 000 planteurs, provenant de quelques 145 000 hectares de plantations villageoises.

Ses Unités Agricoles Intégrées sont établies dans la partie sud de la Côte d'Ivoire d'Est en Ouest.

Contents

Message from the Board of Directors
Board of Directors
Agenda
Presentation of the Company
Management report of the Board of Directors
External Auditors Report
CSR Report
Summary of Chairman Special Report
Text of Resolutions

Sommaire

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 06
CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 14
ORDRE DU JOUR	P. 16
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	P. 18
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 22
I - PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	
1.1/ Chiffres clés	
1.2/ Faits marquants de l'exercice	
1.3/ Situation de la société et de son activité au cours de l'exercice	
1.4/ Résultats et situation financière SYSCOHADA révisé	
1.5/ Résultats et situation financière IFRS	
II- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	
III- PERSPECTIVES	
IV- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI	
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 68
- Rapport général	
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	
RAPPORT RSE	P. 102
RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 116
TEXTE DES RESOLUTIONS	P. 132

Alassane DOUMBIA

Président
du Conseil d'Administration

Message du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

La situation sanitaire liée à la COVID – 19 a connu une forte baisse au cours de l'année 2022 et, l'allègement des mesures sanitaires au niveau mondial, y compris en Côte d'Ivoire, semble indiquer que la pandémie est en voie d'être maîtrisée.

L'ensemble des pays s'achemine donc vers une deuxième année consécutive de croissance économique après les difficultés connues en 2020. Cependant, l'éclatement du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie depuis le 24 février 2022, a rebattu toutes les cartes, la Russie s'étant retrouvée sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Ces sanctions vont engendrer des conséquences à plusieurs niveaux pour l'économie mondiale :

- Hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- Hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- Hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- Hausse des cours des engrais (débutée en 2021 et accentuée en 2022).

Il faut ajouter à cela l'inflation et l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

En raison de l'influence de ce conflit sur les cours des différentes huiles végétales, ceux de l'huile de palme brute CIF Rotterdam ont atteint une moyenne de 1 632 USD/T au 1er semestre 2022, soit un niveau très élevé. Ces cours vont

toutefois connaître une légère baisse sur le second semestre pour se stabiliser à une moyenne de 1 102 USD/T. Finalement, la moyenne de l'année 2022 s'établit à 1 367 USD/T.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palme, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 se poursuit à ce jour. En effet, cette décision a été prise afin d'éviter une inflation du prix de l'huile de table, conséquence d'une hausse des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Ainsi, du 1er au 23 janvier 2022 les prix ont été maintenus à 600 000 FCFA/T. Du 24 janvier au 31 décembre 2022, les prix ont été plafonnés à 620 000 FCFA/T. De ce fait, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a été de 618 662 FCFA/T en 2022 contre 569 544 FCFA/T en 2021, soit une hausse de 9%.

Chers actionnaires,

La production d'huile de palme brute de l'année 2022 constitue pour votre société l'une des meilleures performances, après celle de 2021.

La production de régimes des plantations industrielles (PI) est passée de 687 964 T en 2021 à 646 909 T en 2022, soit une baisse de 6%.

Les achats de régimes auprès des plantations villageoises (PV) se sont établis à 817 178 T en 2022, contre 804 161 T en 2021 soit une hausse de 2%.

En conséquence, la production d'huile de palme brute de l'exercice 2022 a été de 321 827 T, soit une baisse de 2% comparée à celle de l'exercice 2021 (328 911 T).

Ces performances ont été possibles grâce à l'achèvement en 2021 des travaux d'extension des capacités de 3 usines de production d'huile de palme brute, entamés en 2019.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2022 s'élève à 232,7 milliards FCFA contre 195,7 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 19%.

Le résultat net de l'exercice 2022 est de 41,7 milliards FCFA, soit quasiment identique à celui réalisé au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne la situation financière à la clôture de l'exercice 2022, le fonds de roulement s'est établi à 49,9 milliards FCFA soit une amélioration de 11,9 milliards FCFA par rapport à la clôture de l'exercice antérieur (38 milliards FCFA).

Le BFR de l'année 2022 s'établit à 18,7 milliards FCFA, soit une baisse de 6,8 milliards FCFA par rapport à celui de l'exercice 2021 (25,5 milliards FCFA) occasionnant une amélioration de la trésorerie qui passe de 12,6 milliards FCFA à 31,2 milliards FCFA, soit une hausse de 18,6 milliards FCFA sur l'exercice 2022.

La forte hausse des cours de l'huile de palme brute sur le marché international aurait dû entraîner une augmentation des prix de l'huile de palme brute et des régimes de palme. Mais, pour limiter la flambée des prix sur le marché de l'huile de table et dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place une mesure de plafonnement des prix de la filière sur toute l'année 2022 et qui se poursuit en ce début d'année 2023.

A cela, il faudra également ajouter les dispositions relatives aux exportations d'huile de palme brute et autres produits dérivés, prises par l'Etat en fin d'année 2022 pour garantir l'approvisionnement du marché national.

Certains acteurs de la deuxième transformation (raffineries) ce sont par ailleurs, invités sur le marché

des achats de régimes de palme en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus du prix plafonné, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palme villageois.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévée Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palme et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

En attendant, les mesures de réglementation et de régulation de la filière oléagineuse ne sont toujours pas en vigueur, ce qui permet encore à de nombreux acteurs dans la chaîne de valeurs des achats de régimes de palme en plantations villageoises, de profiter de l'absence d'organisation de la filière pour continuer à violer les règles fixées par l'interprofession.

Cette situation entraîne un dysfonctionnement dans l'application des prix fixés par l'AIPH, conférant ainsi à ces acteurs un avantage concurrentiel significatif vis-à-vis de PALMCI, qui elle, reste toujours engagée dans le respect des règles fixées, notamment celles relatives aux retenues légales à opérer auprès des planteurs villageois au titre de leurs contributions aux charges des activités en plantations villageoises.

Ce dysfonctionnement oblige continuellement PALMCI à financer des plans d'actions en vue de sécuriser ses approvisionnements en régimes PV, engendrant inévitablement une baisse des marges qui doit être compensée par une politique continue de réduction des coûts.

Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives quant aux évolutions au sein de la filière, dans la mesure où le gouvernement intervient dorénavant dans la fixation des prix.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

La situation géopolitique qui prévalait depuis le début de la crise entre l'Ukraine et la Russie se poursuit, sans perspective de fin à court terme, avec ses conséquences qui continuent donc à se faire ressentir à plusieurs niveaux, y compris une inflation dans quasiment tous les pays que compte la planète.

Cette inflation frappe en particulier les hydrocarbures, les engrais et l'alimentaire.

Enfin, il convient de noter que la mesure de plafonnement adoptée par le gouvernement en décembre 2020 demeure en vigueur sur le premier semestre de l'année 2023.

Pour mémoire, cette disposition concerne le prix d'achat des régimes de palme aux planteurs villageois, le prix de vente d'huile de palme brute et le prix de l'huile de table raffinée.

Je voudrais donc vous dire merci à tous pour votre confiance renouvelée.

Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration



01

Message from The board of Directors

Dear shareholders,

The health situation related to COVID-19 has declined sharply during 2022 and the easing of health measures at the global level, including in Côte d'Ivoire, seems to indicate that the pandemic is being controlled.

All countries are therefore heading for a second consecutive year of economic growth after the difficulties experienced in 2020. However, the outbreak of the armed conflict between Ukraine and Russia since February 24th, 2022, has reshuffled all the cards, Russia having found itself

under sanctions from almost all Western countries.

These sanctions will have consequences for the global economy on several levels:

- Rise in hydrocarbon prices (Russia is a major producer)
- Rising wheat prices (Russia and Ukraine are major producers)
- Rising prices of sunflower oil (Ukraine is a major producer)

- Increase in fertilizer prices (started in 2021 and accentuated in 2022).

To this must be added the inflation and uncertainty that this conflict poses to international relations and consequently to the world economy.

Due to the influence of this conflict on the prices of different vegetable oils, those of crude palm oil CIF Rotterdam reached an average of USD 1,632/T in the 1st half of 2022, a very high level. However, these prices will experience a slight decline in the second half of the year to stabilize at an average of USD 1,102/T.

Finally, the average for 2022 is USD 1,367/T.

The price cap on olein, crude palm oil and fresh fruits bunches, initiated by the Ivorian government in December 2020, continues to this day. Indeed, this decision was taken to avoid an inflation in the price of edible oil, a consequence of a rise in world prices of crude palm oil.

Thus, from 1st to 23th January 2022, prices were maintained at 600,000 FCFA/T. From January 24 to December 31th, 2022, prices were capped at 620,000 FCFA/T. As a result, the average selling price of crude palm oil was 618,662 FCFA/T in 2022 against 569,544 FCFA/T in 2021, an increase of 9%.

Dear shareholders,

The crude palm oil production of the year 2022 is one of the best performances for your company, after that of 2021.

Production from industrial plantation (PI) increased from 687,964 T in 2021 to 646,909 T in 2022, a decrease of 6%.

Purchases of fresh fruits bunches from village plantations (PV) stood at 817,178 T in 2022, compared to 804,161 T in 2021, an increase of 2%.

As a result, crude palm oil production in year 2022 was 321,827 T, a decrease of 2% compared

to FY2021 (328,911 T).

This performance was possible thanks to the completion in 2021 of the capacity expansion works of 3 palm oil mills, which began in 2019.

Revenue excluding taxes for the 2022 year amounted to XOF 232.7 billion compared to XOF 195.7 billion in 2021, an increase of 19%.

Net income for the 2022 financial year is XOF 41.7 billion, almost identical to that achieved on December 31th, 2021.

Regarding the financial situation at the end of the 2022 year, the working capital stood at XOF 49.9 billion, an improvement of XOF 11.9 billion compared to the end of the previous fiscal year (XOF 38 billion).

The working capital for the year 2022 stands at XOF 18.7 billion, a decrease of XOF 6.8 billion compared to that of the 2021 financial year (XOF 25.5 billion), resulting in an improvement in cash flow from XOF 12.6 billion to XOF 31.2 billion, an increase of XOF 18.6 billion in 2022.

The sharp rise in crude palm oil prices on the international market should have led to an increase in crude palm oil prices and fresh fruits bunches. But, to limit the surge in prices on the table oil market and as part of the fight against the high cost of living, the State of Côte d'Ivoire has put in place a price cap measure for the sector throughout 2022 and continues at the beginning of 2023.

To this, it will also be necessary to add the provisions relating to exports of crude palm oil and other derived products, taken by the State at the end of 2022 to guarantee the supply of the national market.

Some secondary processing players (refineries) are also invited to the market to purchase palm regimes by offering their crude palm oil suppliers (oil mills) a purchase price above the capped price, thus allowing the latter to increase their competitive advantage in the supply of village fresh fruits bunches.

The bodies of the new regulatory authority (Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH)) were installed in 2020. The CHPH's two priorities are the review of the mechanism for setting the purchase prices of crude palm oil and fresh fruits bunches, and the overhaul of the sector's taxation.

In the meantime, the regulatory measures for the oil sector are still not in force, which still allows many actors in the value chain of purchasing fresh fruits bunches in village plantations, to take advantage of the lack of organization of the sector to continue to violate the rules set by oil sector national association.

This situation leads to a malfunction in the application of the prices set by the AIPH, thus giving these players a significant competitive advantage versus PALMCI, which always remains committed to complying with the rules set, in particular those relating to the legal deductions to be made from village planters in respect of their contributions to the expenses of village plantation activities.

This dysfunction continually obliges PALMCI to finance action plans to secure its supplies of PV fresh fruits bunches, inevitably leading to a decline in margins that must be compensated by a continuous policy of cost reduction.

It is difficult at this stage to identify prospects for developments within the sector, since the government now intervenes in setting prices.

Dear shareholders,

The geopolitical situation that has prevailed since the beginning of the crisis between Ukraine and Russia continues, with no prospect of an end in the short term, with its consequences which therefore continue to be felt at several levels, including inflation in almost every country in the world.

This inflation particularly affects hydrocarbons, fertilizers and food.

Finally, it should be noted that the capping measure adopted by the government in December 2020 remains in force for the first half of 2023.

As a reminder, this provision concerns the purchase price of fresh fruits bunches from village planters, the selling price of crude palm oil and the price of refined table oil.

I would therefore like to thank you all for your renewed trust.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors





02

Composition du Conseil d'Administration

Board of Directors presentation

Conseil d'Administration Board of Directors

01 M. Alassane DOUMBIA	02 Mme Lucie Barry TANNOUS	03 M. Honoré N'Guetta ASSANVO
	04 M. Pierre BILLON	05 M. David BILLON
06 M. Kin Wai GOON	07 M. Nazaire GOUNONGBÉ	
	08 M. Santosh Pillai	09 M. Alassane DOUMBIA

- 01- Président / Chairman
- 02- Administrateur / Director
- 03- Administrateur / Director
- 04- Administrateur / Director
- 05- Administrateur / Director
- 06- Administrateur / Director
- 07- Administrateur / Director
- 08- Administrateur / Director
- 09- Administrateur / Director

Commissaires aux Comptes Statutory Auditors

MAZARS CÔTE D'IVOIRE
ERNST & YOUNG



03

Ordre du Jour

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Agenda

THE SHAREHOLDERS' ORDINARY GENERAL MEETING OF JUNE,
21th 2023 AGENDA

- | | | |
|-----------|--|--|
| 01 | Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ; | Management report of the Board of Directors on the financial statements based on the SYSCOHADA standards and IFRS standards ; |
| 02 | Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ; | Reports of the Auditors on the financial statements for the year ended December 31st, 2022 and based on the SYSCOHADA standards and IFRS standards ; |
| 03 | Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ; | Special report of the Auditors on the agreements referred to in articles 438 and the followings of the OHADA Uniform Act based on commercial companies and Economic Interest Group ; |
| 04 | Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le référentiel SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ; | Approval of the financial statements for the year ended December 31st, 2022 based on the SYSCOHADA standards and discharge given to the directors ; |
| 05 | Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes comptables internationales IFRS ; | Approval of the financial statements for the year ended December 31st, 2022 based on the IFRS international accounting standards ; |
| 06 | Approbation des Conventions Réglementées ; | Authorization of the regulated agreements ; |
| 07 | Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 selon le SYSCOHADA révisé ; | Allocation of the results ; |
| 08 | Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux administrateurs ; | Fixing the duty allowances of the directors ; |
| 09 | Ratification de la cooptation de Monsieur VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI en qualité de nouvel administrateur ; | Ratification of the appointment of Mr. VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI as New director ; |
| 10 | Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet YZAS BAKER TILLY ; | Renewal of the mandate of an alternate auditor, the firm YZAS BAKER TILLY ; |
| 11 | Nomination d'un second commissaire aux comptes suppléant ; | Appointment of a second alternate auditor ; |
| 12 | Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. | Powers for legal formalities. |



FICHE SIGNALÉTIQUE DE PALMCI
PALMCI FACT SHEET

RAISON SOCIALE
CORPORATE NAME



FORME JURIDIQUE
LEGAL FORM

Société Anonyme
Joint stock company



DATE DE CREATION
DATE OF ESTABLISHMENT

1er Janvier
1997



SIEGE SOCIAL
REGISTERED OFFICE

Boulevard de Vridi
Abidjan – Zone portuaire
18 B.P. 3321 Abidjan 18
Site Web : www.palmci.ci



Téléphone : (225) 27 21 21 09 00
Télécopie : (225) 27 21 21 09 30

CAPITAL SOCIAL
REGISTERED CAPITAL

20 406 297 497 FCFA

Divisé en **15 459 316** Actions de
Divided into shares of

10 385 FCFA Au 31/12/2022
As at 31/12/2022



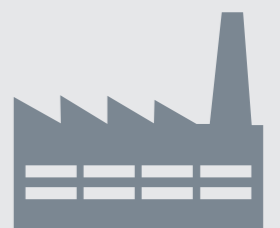
EFFECTIF
WORKFORCE



7 458

UNITES AGRICOLES INTEGREES
ESTATE UNITS

Ehania	27 21 21 94 10
Toumanguié	27 21 21 94 25
Irobo	27 21 21 94 13
Boubo	27 21 21 94 14
Iboké	27 21 21 94 16
Blidouba	27 21 21 94 18
Gbapet	27 21 21 94 21
Néka	27 21 21 94 22



SUPERFICIE PLANTEE (PI)
PLANTED AREA (IP)

40 332 ha

SUPERFICIE EN RAPPORT (PI)
MATURE AREA (PI)

36 988 ha

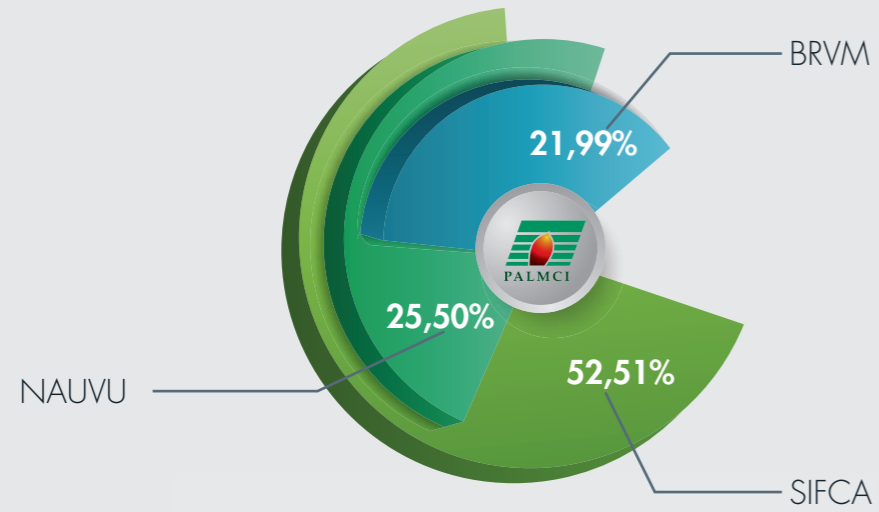


04

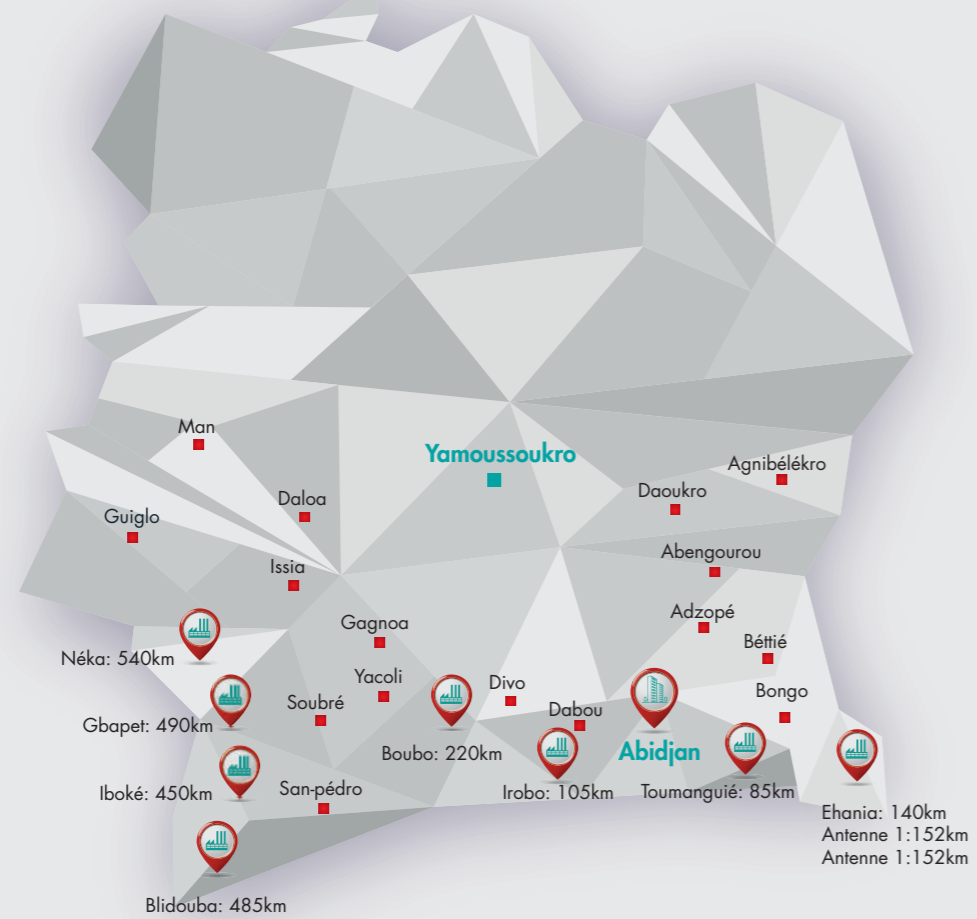
Présentation
De l'Entreprise

Presentation of the Company

Répartition du capital social au 31/12/2022
Share of social capital at 31/12/2022



Localisation des sites PALMCI



Rapport du Conseil d'Administration

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Management Report of the Board of Directors

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 29-2 des statuts afin de vous présenter les activités et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que la proposition d'affectation du résultat. En application de la réglementation, PALMCI vous présente ses états financiers selon le référentiel du Syscohada révisé et selon les normes internationales IFRS.

Ces questions inscrites à l'ordre du jour seront développées comme suit :

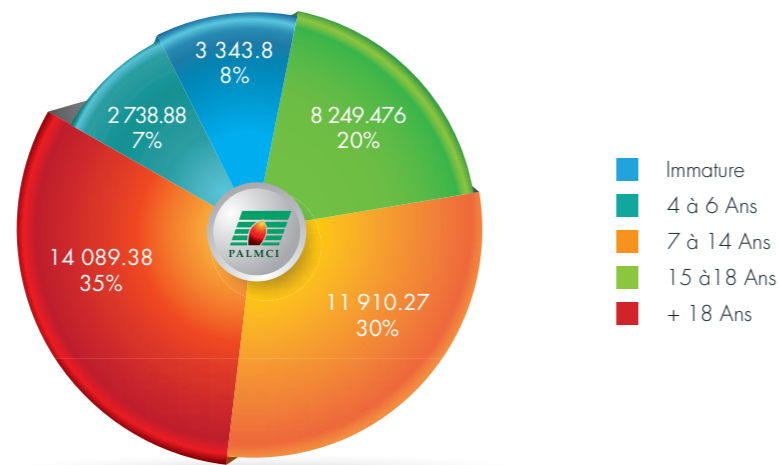
- Chapitre I : Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2022
 - I.1 Chiffres clés
 - I.2 Faits marquants de l'exercice
 - I.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice
 - I.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé
 - I.5 Résultats et situation financière IFRS
- Chapitre II : Proposition d'affectation du résultat
- Chapitre III : Perspectives
- Chapitre IV : Evolution du cours de l'action PALMCI

I / PRÉSENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

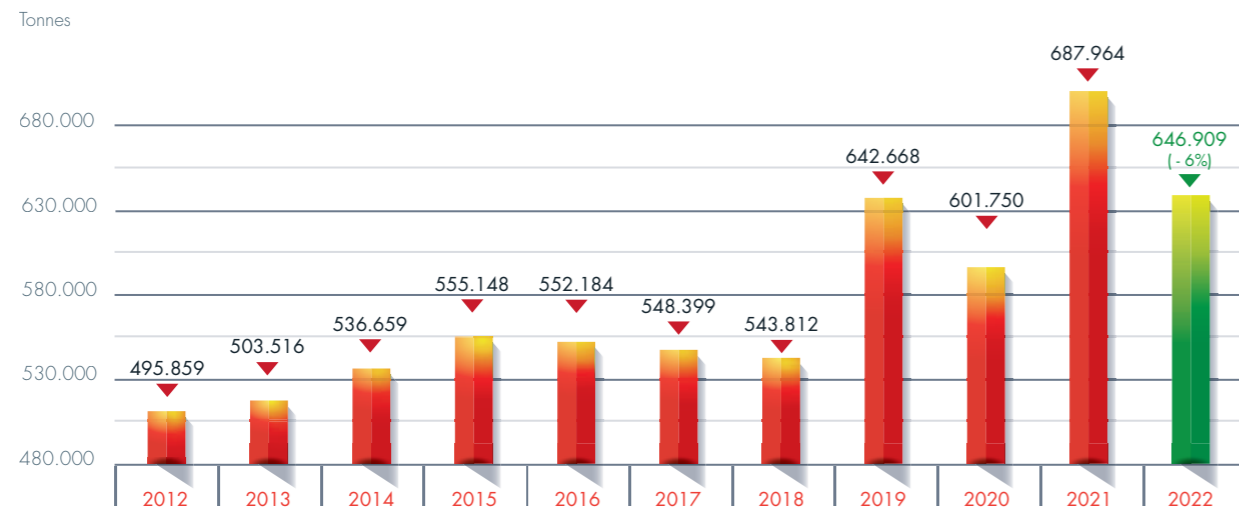
PRESENTATION OF THE COMPANY'S ACTIVITIES AND ACCOUNTS DURING 2022 FISCAL YEAR

I.1 Chiffres clés - Key figures

- Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2022
45% du verger a moins de 15 ans.
- Distribution of the Industrial Plantations (PI) orchard in 2022
45% of the orchard is less than 15 years old.

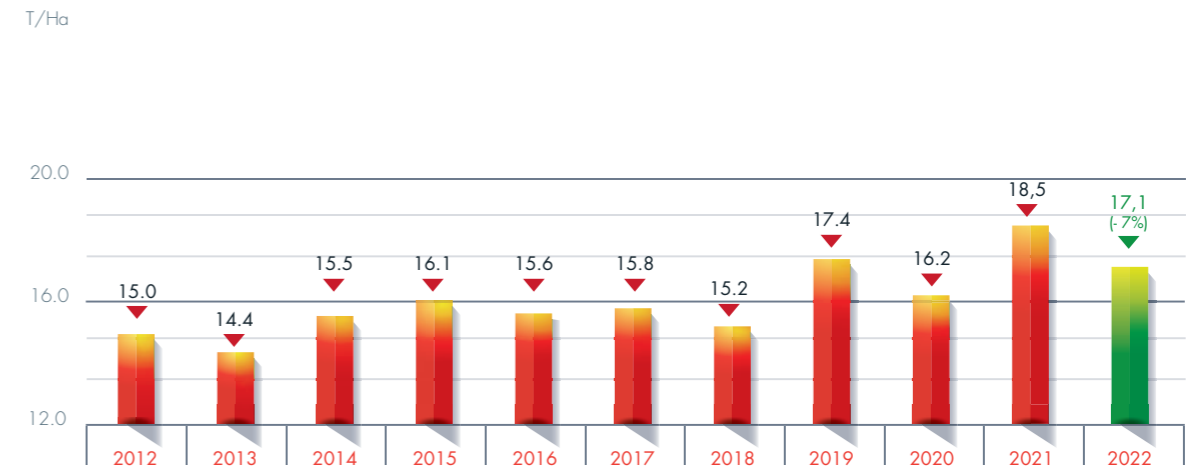


- Évolution de la production propre (PI)
- Change in own production (PI)



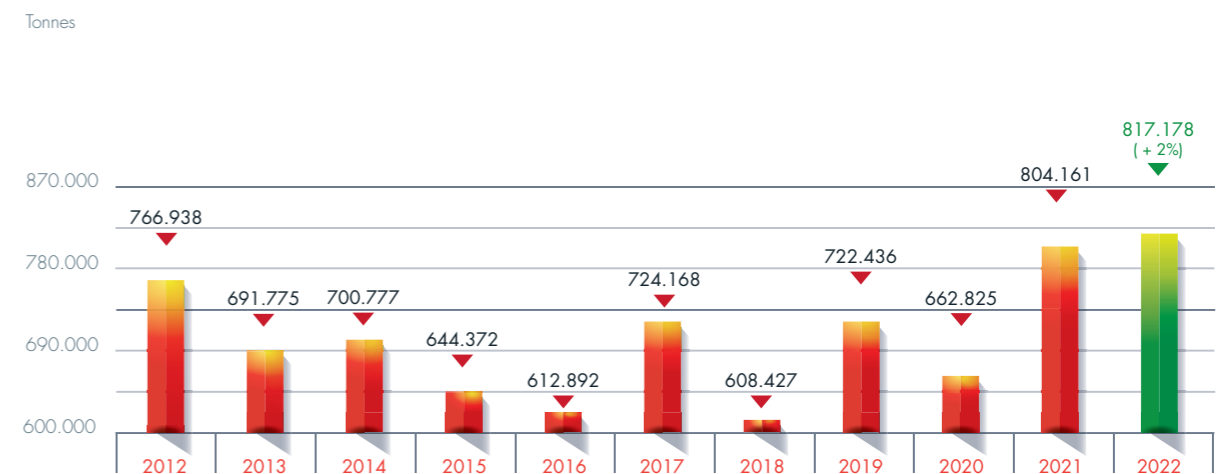
Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 646 909 T en 2022 contre 687 964 T en 2021, soit une baisse de 6%.
 FFB production in industrial plantations (PI): 646,909 T in 2022 compared to 687,964 T in 2021, a decrease of 6%.

- Évolution du rendement à l'hectare PI
- Change in yield per hectare PI



Le rendement à l'hectare est passé de 18,5 t/ha en 2021 à 17,1 t/ha en 2022, soit une baisse de 7%.
 The yield per hectare decreased from 18.5 t/ha in 2021 to 17.1 t/ha in 2022, a decrease of 7%.

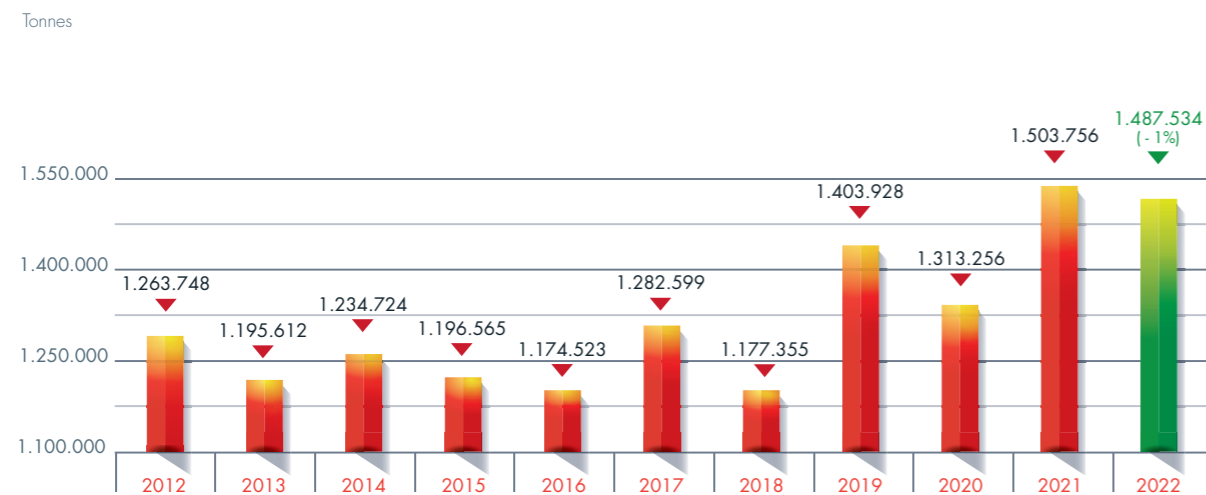
- Évolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)
- Change in purchases to Village Planters (PV)



Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 817 178 T en 2022 contre 804 161 T en 2021, soit une hausse de 2%.
 FFB PV purchases: 817 178 T in 2022 against 804,161 T in 2021, an increase of 2%.

■ Évolution du tonnage de régimes usinés

■ Change in tonnage of FFB processed

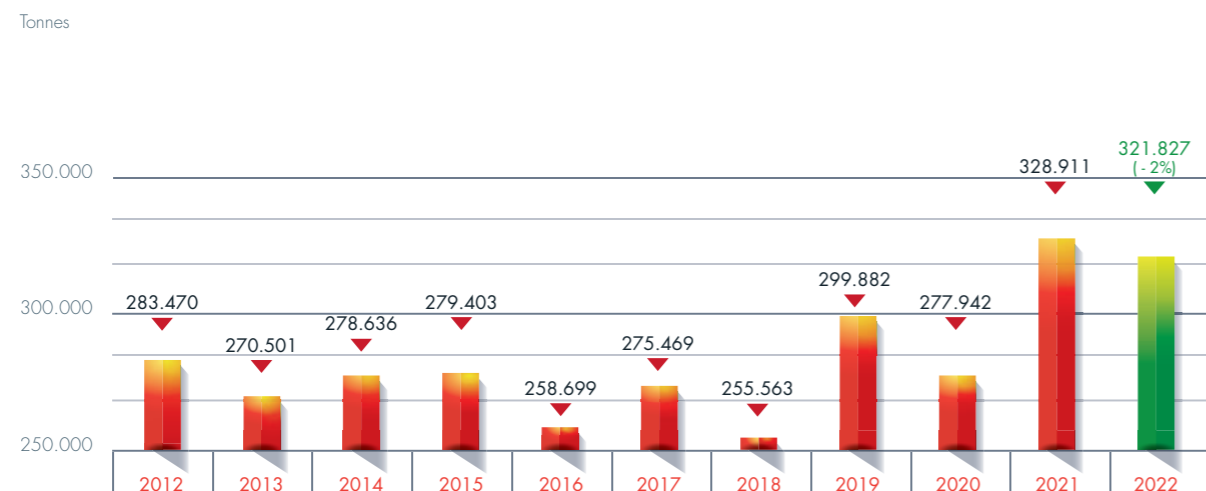


Tonnage de régimes usinés : 1 487 534 T en 2022 contre 1 503 756 T en 2021 soit une baisse de 1% y compris ceux en provenance de la SAPH.

Tonnage of FFBs processed : 1,487,534 T in 2022 against 1,503,756 T in 2021, a decrease of 1% included FFB coming from SAPH.

■ Évolution de la production d'huile de palme brute

■ Change in the production of crude palm oil (CPO)

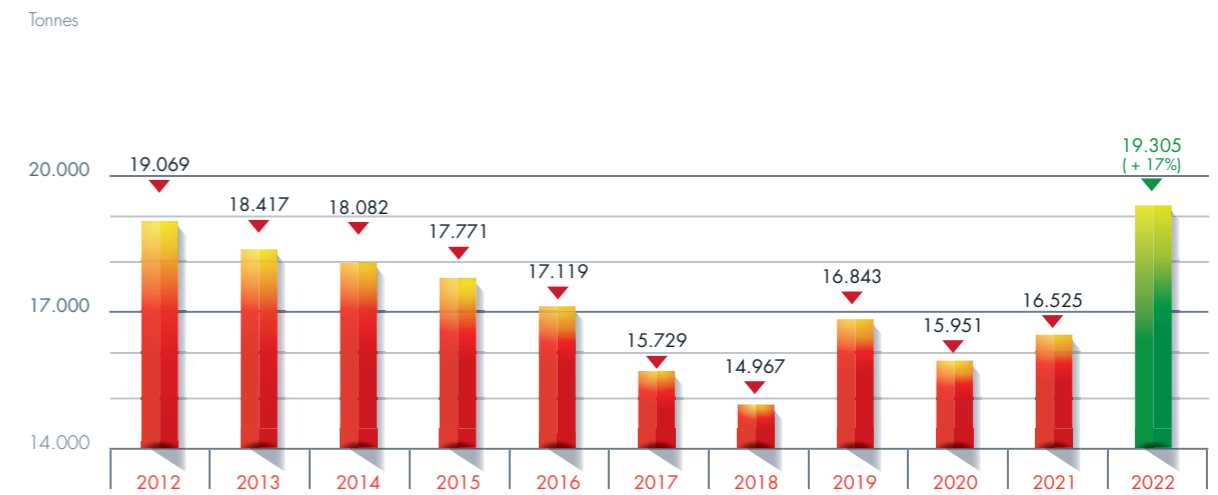


Production d'huile de palme brute : 321 827 T en 2022 contre 328 911 T en 2021 soit une baisse de 2%.

CPO production: 321,827 T in 2022 against 328,911 T in 2021, a decrease of 2%.

■ Évolution de la production d'huile de palmiste

■ Change in the production of palm kernel oil (PKO)

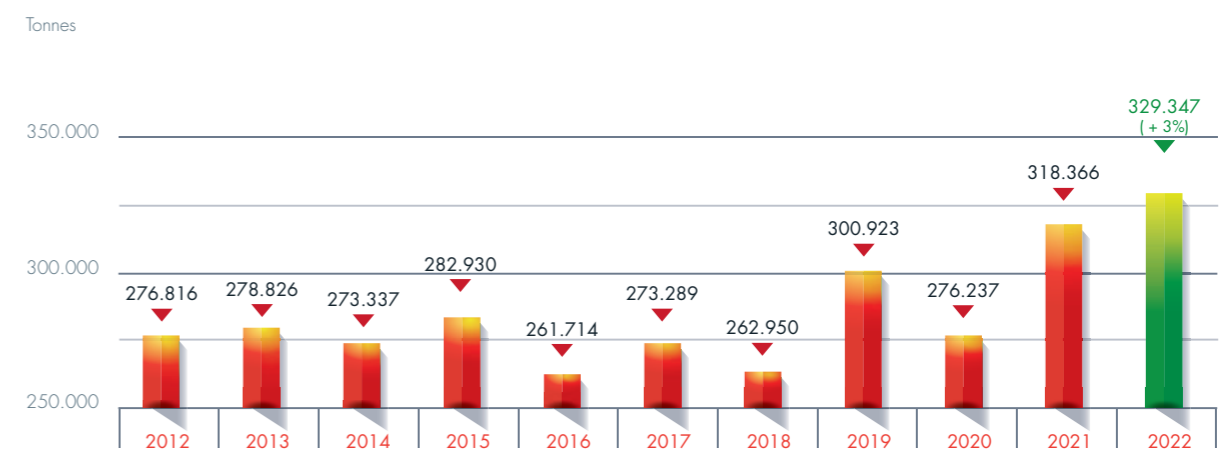


Production d'huile de palmiste : 19 305 T en 2022 contre 16 525 T en 2021 soit une hausse de 17%.

PKO production of palm kernel oil: 19,305 T in 2022 against 16,525 T in 2021, an increase of 17%.

■ Évolution des quantités d'huile de palme brute vendues

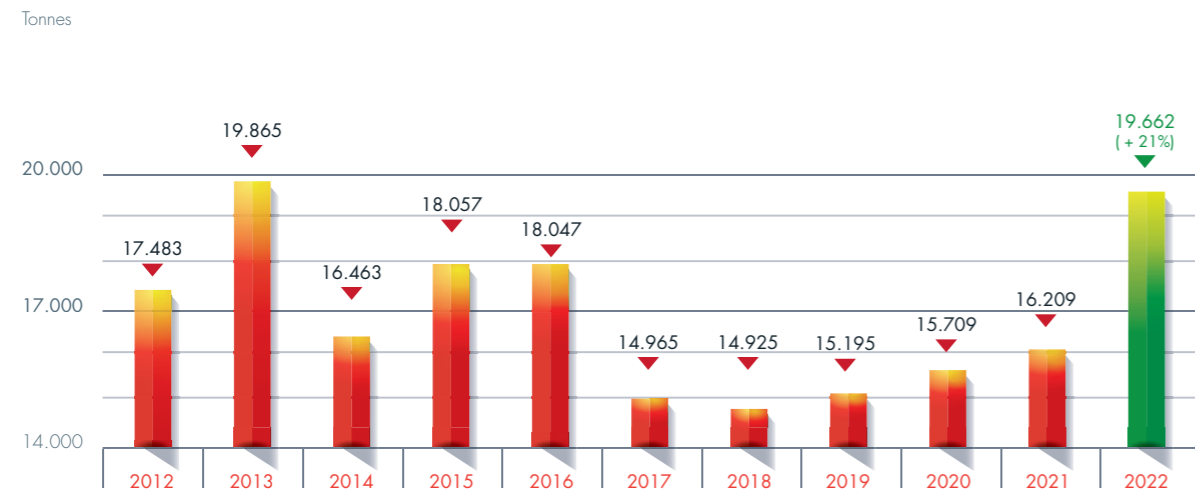
■ Change in the quantities of crude palm oil (CPO) sold



Tonnage d'huile de palme vendue : 329 347 T en 2022 contre 318 366 T l'exercice précédent soit une hausse de 3%.

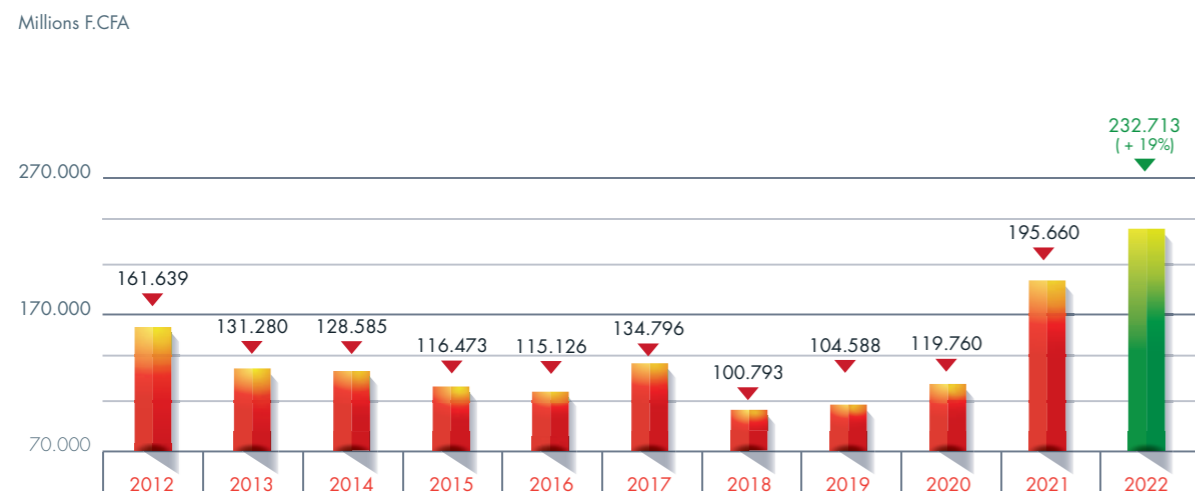
CPO tonnage of palm oil sold : 329 347 T in 2022 against 318,366 T the previous year, an increase of 3%.

■ Évolution des quantités d'huile de palmiste brute vendues ■ Change in quantities of PKO oil sold



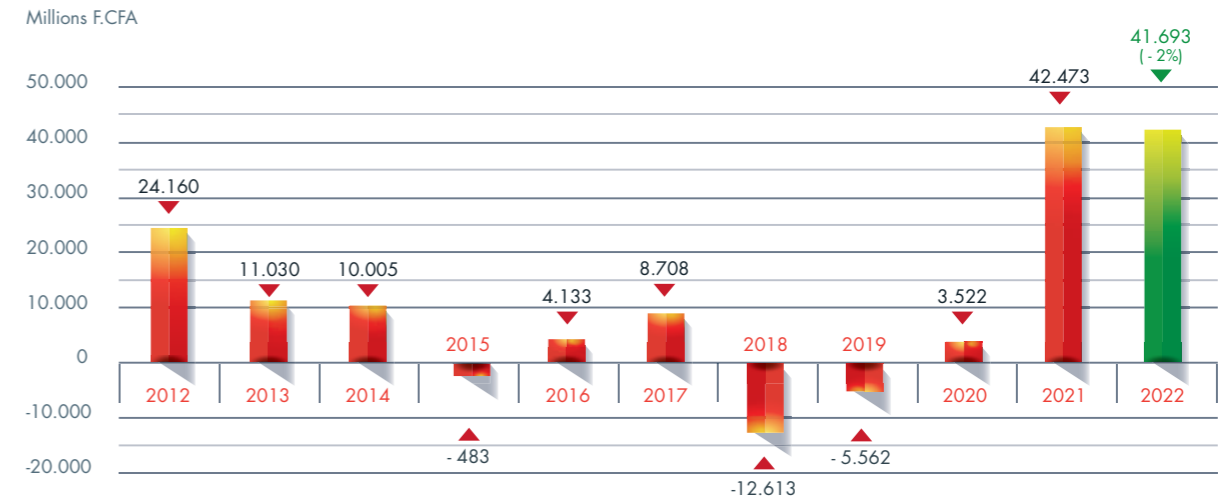
Tonnage d'huile de palmiste vendue : 19 662 T en 2022 contre 16 209 T en 2021 soit une hausse de 21%. Quantity of PKO oil sold increases at 19,662 T in 2022 against 16,209 T in 2021, an increase of 21%.

■ Évolution du chiffre d'affaires (Syscohada révisé) ■ Change in revenue (Revised Syscohada)



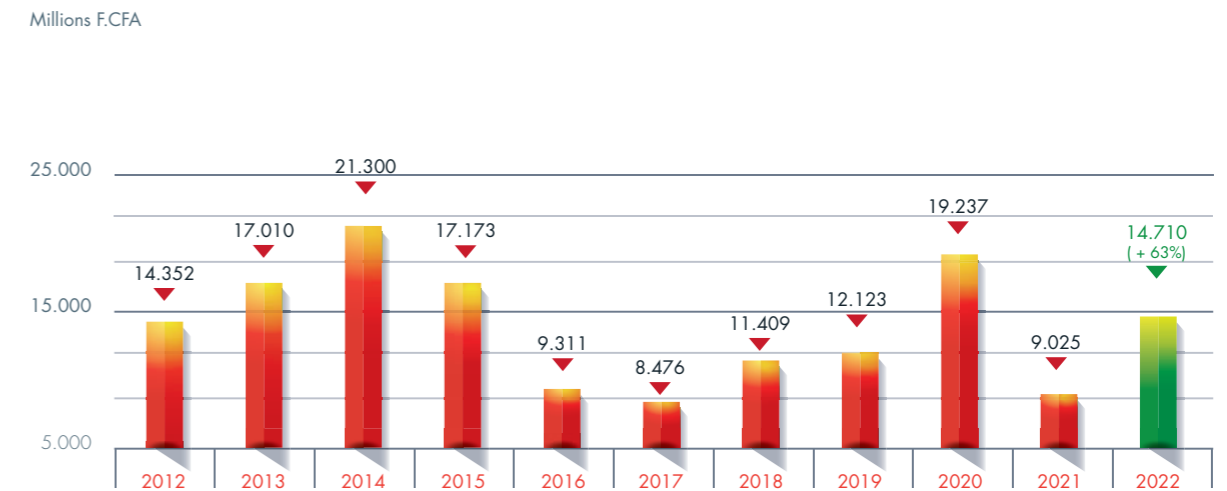
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 232 713 millions de FCFA contre 195 660 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 19%. Revenues for the financial year 2022 amounted to 232,713 million CFA, against 195,660 million CFA in 2021, a 19% increase.

■ Évolution du résultat net ■ Change in net result



Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat net de l'exercice 2022 est un bénéfice de 41 693 millions de FCFA contre un bénéfice de 42 473 millions de FCFA en 2021. According to revised Syscohada, the net result for financial year 2022 is a profit of 41,693 million CFA against a profit of 42,473 million CFA in 2021.

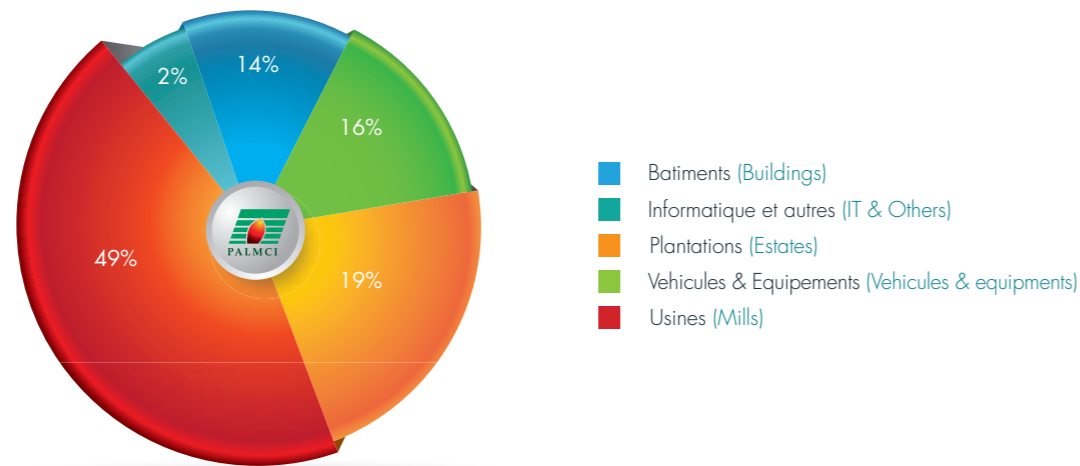
■ Évolution des investissements (Syscohada révisé) ■ Change in investments (Revised Syscohada)



Les investissements de l'exercice 2022 s'élèvent à 14 710 millions de FCFA et sont détaillés comme suit : The investments for financial year 2022 amounted to 14,710 million CFA and are shown in detail below:

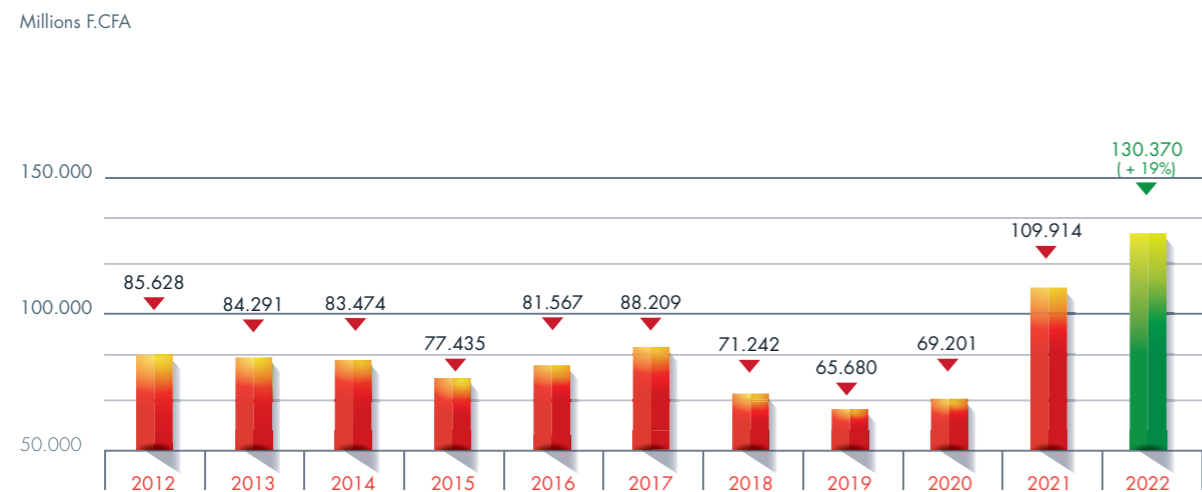
■ **Détail des investissements 2022**

■ **Details of Investments 2022**



■ **Évolution des capitaux propres**

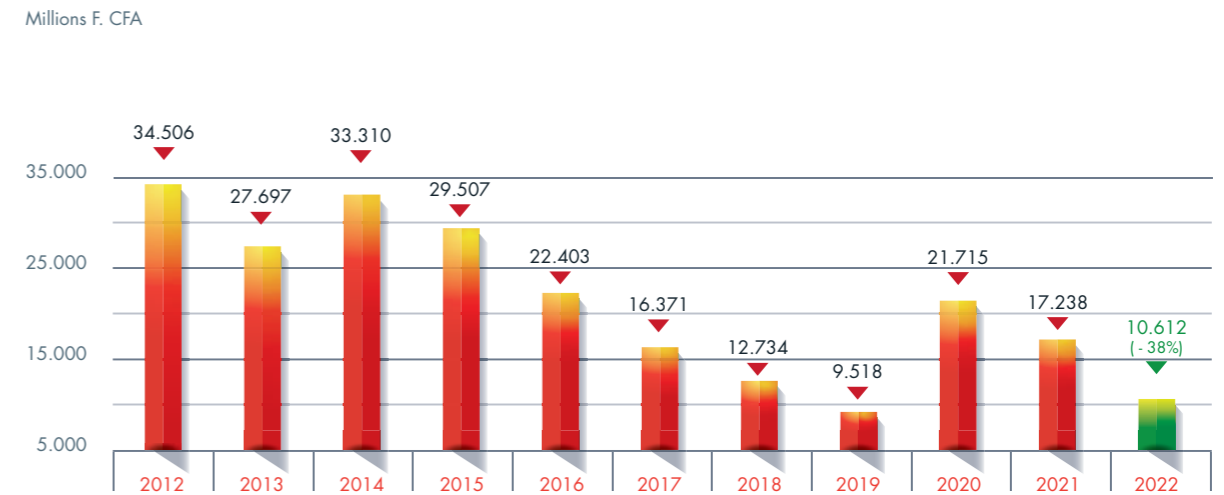
■ **Change in Equity capital**



Selon le référentiel Syscohada révisé, les capitaux propres s'établissent à 130 370 millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 109 914 millions de FCFA au 31 décembre 2021 en raison du bénéfice de 41 693 millions de FCFA et de la distribution de dividendes de 21 237 millions de FCFA.

Based on revised Syscohada accounting system, Equity capital stood at 130,370 million CFA on 31 December 2022, compared with 109,914 million CFA at 31 December 2021 due to the profit of 41,693 million CFA and dividends distribution for million CFA 21,237.

■ **Dettes à long et moyen terme (Syscohada révisé)** ■ **Long and medium term debts (Revised Syscohada)**



Les dettes financières et assimilés s'établissent à 10 612 millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 17 238 millions de FCFA au 31 décembre 2021.

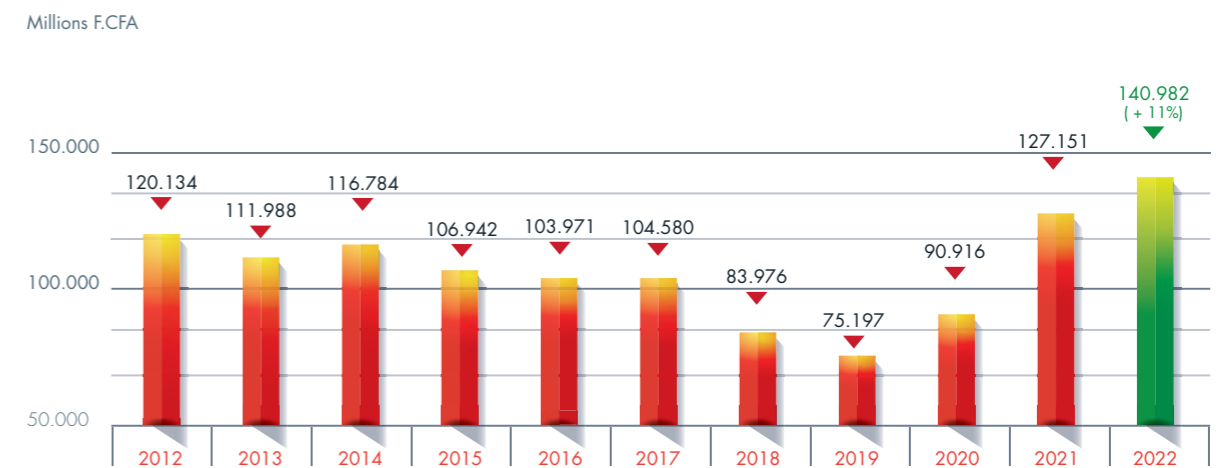
Financial debts amounting to 10 612 million CFA on 31 December 2022 against 17,238 million CFA 31 December 2021.

Cette baisse de 6 626 millions de FCFA est principalement liée aux remboursements.

This decrease of 6,626 million CFA francs is mainly due to the repayment of loans.

■ **Évolution des ressources stables (Syscohada révisé)**

■ **Change in stable resources (Revised Syscohada)**



Les ressources stables augmentent de 13 830 millions de FCFA. Elles s'établissent à 140 982 millions de FCFA au 31 décembre 2022.

Stable resources increase of 13,830 million CFA. They amounted to 140,982 million CFA on 31 December 2022.

1.2 Faits marquants de l'exercice 2022

Significant events in 2022

1.2.1 Environnement international et cours mondiaux

Le nombre de cas de COVID – 19 a connu une forte baisse en 2022.

Il semblerait que cette pandémie ait été maîtrisée, notamment en raison de la campagne mondiale de vaccination.

L'ensemble des pays s'acheminait donc vers une deuxième année consécutive de croissance économique après les difficultés connues en 2020. Cependant l'éclatement de la guerre en Ukraine a rebattu toutes les cartes.

Le 24 février 2022 a débuté le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie. Cette dernière s'est retrouvée sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Les conséquences sont à plusieurs niveaux pour l'économie mondiale :

- Hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- Hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- Hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- Hausse des cours des engrais (débutée en 2021 et accentuée en 2022).

Il faille ajouter à cela l'inflation et l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

En raison de ce conflit, qui a influencé les cours des différentes huiles végétales, ceux de l'huile de palme brute CIF Rotterdam ont atteint une moyenne de 1 632 USD/T sur le 1er semestre

1.2.1 International environment and world prices

The number of COVID-19 cases saw a sharp decline in 2022.

It seems that this pandemic has been brought under control, especially because of the global vaccination campaign.

All countries were therefore heading for a second consecutive year of economic growth after the difficulties experienced in 2020. However, the outbreak of war in Ukraine has reshuffled all the cards.

On February 24th, 2022, the armed conflict between Ukraine and Russia began. The latter found itself under sanctions from almost all Western countries.

The consequences are on several levels on global economy :

- Rising hydrocarbon prices (Russia is a major producer)
- Rising wheat prices (Russia and Ukraine are major producers)
- Rising prices of sunflower oil (Ukraine is a major producer)
- Increase in fertilizer prices (started in 2021 and accentuated in 2022).

To this must be added inflation and the uncertainty that this conflict poses to international relations and consequently to the world economy.

Due to this conflict and the prices of different oils influencing each other, those of crude palm oil CIF Rotterdam had an average of 1,632 USD/T over the 1st half of 2022, a very high level.

2022, soit un niveau très élevé.

Les cours ont connu une légère baisse sur le second semestre pour se situer à une moyenne de 1 102 USD/T.

Finalement, la moyenne de l'année 2022 s'établit à 1 367 USD/T.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palmes, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 se poursuit à ce jour.

En effet, cette décision a été prise afin d'éviter une hausse trop importante du prix de l'huile de table, conséquence d'une hausse des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Du 1er au 23 janvier 2022 les prix ont été maintenus à 600 000 FCFA/T

Du 24 janvier au 31 décembre 2022, les prix ont été plafonnés à 620 000 FCFA/T.

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute été de 618 662 FCFA/T en 2022 contre 569 544 FCFA/T en 2021, soit une hausse de 9%.

1.2.2 Environnement national

L'année 2022 a été marquée par une situation socio – politique calme.

Le commerce mondial ayant repris une marche presque régulière malgré la crise Russo-Ukrainienne, la croissance du PIB devrait être de 6,5 % en 2022 contre 6,2 % en 2021 (source www.afdb.org).

Elle est principalement portée par les secteurs de l'agriculture, de la construction, des produits pétroliers, du transport et du commerce, de l'investissement et de la consommation.

Prices fell somewhat in the second half of the year to an average of USD 1,102/T.

Finally, the average for 2022 is USD 1,367/T.

The price freeze initiated by the Ivorian government in December 2020 continues to this day. Indeed, this decision was taken to avoid an excessive increase in the price of edible oil, because of higher world crude palm oil prices.

From 1st to 23th January 2022 prices were maintained at 600,000 FCFA/T

From January 24th to December 31 th, 2022, prices were frozen at 620,000 FCFA/T.

Thus, the average selling price of crude palm oil was 618,662 FCFA/T in 2022 against 569,544 FCFA/T in 2021, an increase of 9%.

1.2.2 National Environment

The year 2022 was marked by a calm socio-political situation.

With world trade returning to an almost steady trend, GDP growth is expected to be 6.5% in 2022 (source : www.afdb.org) compared to 6.2% in 2021.

It is mainly driven by the sectors of agriculture, construction, petroleum products, transport and trade, investment and consumption.

1.2.3 Autres faits marquants de l'entreprise

■ Conditions d'exploitation des activités agricoles

La production d'huile de palme brute de l'année 2022 est de 321 827 tonnes. Elle reste la 2ème meilleure performance de Palmci après celle de 2021.

PALMCI bénéficie ainsi des performances liées aux projets d'accroissement des capacités de trois usines, tous entamés en 2019 et terminés en mars 2021, pour Ehania Huilerie Centrale et Boubo, et en octobre 2021 pour Iboké.

■ Concurrence

Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 400 T/H contre 190 T/H pour PALMCI à l'Est, à 245 T/H contre 135 T/H au centre et à 55 T/H contre 150 T/H à l'ouest. Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 650 T/H sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes.

La forte hausse des cours du CPO sur les marchés internationaux aurait dû entraîner une augmentation des prix de l'huile de palme brute et des régimes de palme. Pour limiter la flambée des prix sur le marché de l'huile de table (et autres produits dérivés) et dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place une mesure de plafonnement des prix sur toute l'année 2022 et qui se poursuit en ce début d'année 2023. A cela il faudrait également ajouter les dispositions relatives aux exportations de l'huile de palme brute et huile et huile raffinée prises par l'État en fin d'année 2022 pour garantir l'approvisionnement du marché national.

Par ailleurs, l'insuffisance actuelle de réglementation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de

1.2.3 Others notable events for the company

■ Operating conditions

The production of crude palm oil for the year 2022 is 321,827 tons. It remains the 2nd best performance of PALMCI after 2021.

PALMCI thus benefits from the completion of the capacity expansion projects of three plants, started in 2019 and completed in March 2021 for Ehania Huilerie Centrale and Boubo and in October 2021 for Iboké.

■ Competition

Competitors' Capacities are 400 T/H against 190 T/H for PALMCI in the East, 245 T/H against 135 T/H for PALMCI in the Center and 55 T/H against 150 T/H in the West. The installed capacity for FFB processing exceeds the availability of the raw material over 650 T/H on the entire territory, this leads to more intense competition and a growing risk of a drop in margin, due to the commercial actions to be financed to guarantee the POM supply.

The sharp rise in CPO prices on international markets should have led to an increase in crude palm oil prices and fresh fruits bunches. To limit the surge in prices on the market for edible oil (and other derived products) and as part of the fight against the high cost of living, the government of Côte d'Ivoire has put in place a price cap measure throughout 2022.

That price cap continues at the beginning of 2023.

To this should also be added new rules related to exports of crude palm oil and refined oil taken by the State at the end of 2022 to guarantee the supply of the national market.

In addition, the current lack of regulation of the palm oil sector in Côte d'Ivoire has allowed the

nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeur des achats des régimes de palmiers à huile en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques et l'apparition de nombreux intermédiaires. Il faut ajouter à cela le fait que certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche Firca, contribution AIPH, etc.). Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Certains acteurs de la première transformation (raffineries) ce sont par ailleurs invités dans le marché des achats de régimes de palmes en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus du prix plafonné, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palmes villageois.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévée Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palmes et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière.

Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives quant aux évolutions au sein de la filière, dans la mesure où le gouvernement intervient dorénavant dans la fixation des prix.

entry of new actors ever more numerous, in the chain of values for FFB PV purchasing. This situation, in addition to contributing to disrupt the buying process in village plantations, has created a very high inflation in the use of logistical equipment and the appearance of many middlemen.

Somme operators have failed to carry out the measures needed to ensure the sector's sustainability. Such measures are however provided by AIPH's price mechanism, including road maintenance, technical support, FIRCA research, AIPH contribution, etc.

Operators not implementing these measures can therefore buy FFB at prices higher than the AIPH price, without eroding their margins.

Some refineries have also invited themselves into FFB PV purchasing market by offering their crude palm oil suppliers (palm oil mills) a purchase price above the capped price, thus allowing them to increase their competitive advantage in village palm diet supplies.

The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévée Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2020. The two priorities areas of the CHPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation. Proposals have been made regarding the review of the price mechanism. Discussions are continuing within the sector.

It is difficult at this stage to identify prospects for developments within the sector since the government is now involved in price fixing.

1.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2022

Situation of the company and its activity during financial year 2022

Déroulement

- Plantations Industrielles (PI)

Le verger planté en PI s'établit à 40 332 ha à fin 2022 contre 40 321 ha à fin 2021.

Les superficies en rapport quant à elles, passent de 37 788 ha à fin 2021 à 36 988 ha à fin 2022, soit une baisse de 800 ha.

Cette baisse est due à l'effet conjugué de l'abattage pour replantation à Irobo de 514 ha, Boubo de 447 ha, Toumanguié de 415 ha, et de l'entrée en maturité de 578 ha à Ehania.

Le rendement à l'hectare est passé de 18,5 t/ha en 2021 à 17,1 t/ha en 2022, soit une baisse de 7%.

- Plantations Villageoises (PV)

Le verger total PV est passé de 160 223 Ha en 2021 à 167 959 Ha en 2022.

Le verger mature est passé de 148 054 Ha à 157 633 Ha (hausse de 6%, surtout sur dans les zones de BOUBO et de EHANIA).

1.3.1 Production

Les productions et les achats de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 646 909 T contre 687 964 T en 2021, soit une baisse de 6%

- Achats de régimes des plantations villageoises (PV) : 817 178 T contre 804 161 T en 2021, soit une hausse de 2% ; il s'agit du nouveau record de Palmci.

Developments

- Industrial Plantations PI

PI area remain stable at 40,332 ha in 2022 versus 40 321 ha in 2021.

Areas in production went from 37,788 ha in 2021 to 36,988 ha in 2022 an decrease of 800 ha due to the combined effect of felling for replanting in Irobo of 514 ha, Boubo of 447 ha, Toumanguié of 415 ha, and New mature area of 578 ha in Ehania.

The yield per hectare decreases of 7%, from 18.5 t/ha in 2021 to 17.1 t/ha in 2022.

- Village Plantations PV

In PV, the total area went from 160 223 ha in 2021 to 167,959 ha in 2022.

The mature area however, went from 148,054 ha in 2021 to 157,633 ha in 2022 (increase of 6%, mainly in BOUBO and in EHANIA).

1.3.1 Production

In 2022, the productions were the following:

- FFB PI production: 646,909 T against 687,964 T in 2021, a decrease of 6%,

- FFB PV purchase: 817 178 T against 804,161 t in 2021, an increase of 2%. The new record of Palmci.

Le total des régimes, production PI et achats PV, a été de 1 464 087 T en 2022 contre 1 492 125 T en 2021, soit une baisse de 2%.

1.3.2 Usines

■ Huileries

Les huileries ont traité au total 1 487 534 T de régimes en 2022 (y compris ceux en provenance de la SAPH), soit une baisse de 1% par rapport à l'année précédente.

La production vendue d'huile de palme brute de 2022 propre à PALMCI a été de 321 827 T contre 328 911 T l'année précédente, soit une baisse de 2%.

Le taux d'extraction de l'huile de palme brute s'établit à 21,97% en 2022, contre 22,11% en 2021.

■ Presseries

La production d'huile de palmiste a été de 19 305 T en 2022 contre 16 525 T en 2021 soit une hausse de 17%.

In total, bunches production was 1,487,534 T in 2022 against 1,502,756 T in 2021 or a decrease of 2%.

1.3.2 Factories

■ Palm oil mills (POM)

The mills processed a total of 1,487,534 T of bunches (including FFB of SAPH Rapides Grah), a decrease of 1% compared to last year.

Own PALMCI's CPO production was 321,827 T against 328,911 T last year, a decrease of 2%.

The CPO oil extraction rate (OER) was 21.97%, against 22.11% in 2021.

■ Kernel crushing plants

The production of palm kernel oil was 19,305 T against 16,525 T in 2021 or an increase of 17%.

1.3.3 Progrès réalisés

■ Système de Management Intégré

Au titre des référentiels ISO 9001 : 2015 (qualité), ISO 14001 : 2015 (environnement), ISO 45001 : 2020 (santé et sécurité au travail), les UAI d'Ehania, de Toumanguié, d'Irobo et de Boubo de même que le Siège à Abidjan sont certifiés.

Au cours de l'année 2021, l'audit de suivi 1 a été réalisé au Siège, sur les sites du centre et également sur ceux de l'est. Le maintien du certificat du triple référentiel QSE a été confirmé.

En vue de leur certification QSE en 2022, les activités préparatoires ont eu lieu sur les sites du Bas Cavally notamment Blidouba, Iboké, Gbapet et Néka.

Il s'agit notamment :

- des études de risques,
- des revues de processus,
- des audits internes et
- des revues de Direction.

L'audit de renouvellement des sites déjà certifiés ci – dessus ainsi que l'audit de certification des UAI du Bas Cavally est prévue pour le début de l'année 2023.

■ Ressources Humaines

L'effectif global à fin 2022 est stable à 7 458 employés contre 7 465 au 31 décembre 2021.

1.3.3 Progress made

■ Integrated Management System

An Under the ISO 9001: 2015 (quality), ISO 14001: 2015 (environment), ISO 45001: 2020 (occupational health and safety) standards, estates of Ehania, Toumanguié, Irobo and Boubo as well as Abidjan headquarters are certified.

During 2021, follow-up Audit 1 was carried out at Headquarters, at the centre's sites and at those in the east. The maintenance of the QSE triple standard certificate has been confirmed.

With a view to their QSE certification in 2022, preparatory activities took place on the Bas Cavally sites, including Iboké, Blidouba, Gbapet and Néka.

These include:

- risk studies,
- process reviews,
- internal audits and
- Management reviews.

The renewal audit of the sites already certified above as well as the certification audit of Bas Cavally estates is scheduled for early 2023.

■ Human resources

The overall workforce at the end of 2022 remains stable at 7,458 employees against 7,465 on December 31, 2021.

1.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé

Results and financial situation Revised Syscohada

1.4.1 Résultat de l'exercice 2022 Syscohada révisé

■ Chiffre d'affaires Syscohada révisé

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2022 s'élève à 232 713 millions de FCFA contre 195 659 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 19%. Elle est essentiellement liée à la hausse des prix de l'huile de palme de 10%, de l'huile de palmiste de 18% et à la hausse des tonnages vendus d'huile de palmiste 21%.

Le chiffre d'affaires de l'année provient notamment de la vente de :

- 329 347 tonnes d'huile de palme brute pour un montant de 210 203 millions de FCFA,
- 19 662 tonnes d'huile de palmiste pour un montant de 17 847 millions de FCFA,
- 26 646 tonnes de tourteaux de palmiste pour 845 millions de FCFA.

■ Capacité d'autofinancement globale (CAFG) – Syscohada révisé

La CAFG s'établit à 55 134 millions FCFA au 31 décembre 2022 contre 55 571 millions FCFA au 31 décembre 2021 soit le même niveau.

Cela résulte de la stagnation du résultat d'exploitation en 2022.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passe de 31 219 millions FCFA au 31 décembre 2021 à 61 106 millions FCFA au 31 décembre 2022 soit une hausse de 64%, principalement du fait de la hausse du passif circulant.

1.4.1 Results for financial year 2022 Revised Syscohada

■ Turnover Revised Syscohada

Total sales before tax for 2022 amounted to CFA francs 232,713 million, compared with CFA francs 195,659 million in 2021, an increase of 19%. This is mainly due to the 10% increase in CPO price, 18% for CPKO and 21% in CPKO sold quantities.

Revenues for the year came mainly from the sales of:

- 329,347 tons of crude palm oil for an amount of 210 203 million CFA francs,
- 19 662 tons of palm kernel oil for an amount of 17 847 million CFA francs,
- 26,646 tons of palm kernel cake for 845 million CFA francs.

■ Global self-financing capacity (GSFC) – Revised Syscohada

GSFC stood at 55,134 million CFA francs on December 31, 2022 compared to 55,571 million CFA francs at December 31, 2021, at the same level.

This is due to the stagnation of operating result in 2022.

Cash flow from operating activities increased from 31,219 million CFA francs at December 31, 2021 to 61,106 million CFA francs at December 31, 2022, an increase of 64%, mainly due to the increase in current liabilities.

■ Résultat d'exploitation (Syscohada révisé)

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 s'établit à 56 650 millions FCFA contre 56 690 millions de FCFA en 2021, soit le même niveau.

■ Résultat financier (Syscohada révisé)

Le résultat financier est passé de – 1 656 millions de FCFA au 31 décembre 2021 à – 669 millions de FCFA au 31 décembre 2022 soit une nette amélioration de 60%.

Cette situation est essentiellement due à la baisse de 987 millions FCFA des intérêts sur les emprunts.

Les revenus financiers liés à des prêts faits à des sociétés sœurs et à des placements en DAT (dépôts à termes) sont en hausse de 56% : de 179 millions de FCFA au 31 décembre 2021 à 281 millions de FCFA au 31 décembre 2022.

■ Résultat net Syscohada révisé

Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat avant impôt de l'exercice 2022 est un bénéfice de 55 871 millions de FCFA contre 54 309 millions de FCFA en 2021.

Le bénéfice net après impôt de l'exercice 2022 s'établit à 41 693 millions de FCFA contre 42 473 millions de FCFA en 2021 soit une baisse de 2%.

■ Operating result (Revised Syscohada)

The operating result for the 2022 financial year was 56,650 million FCFA against 56,690 million FCFA in 2021, the same level.

■ Net financial expense (Revised Syscohada)

Net financial expenses increase from at CFA francs – 1,656 million on 31 December 2021 to CFA francs – 669 million on 31 December 2021, a variance of 60 %.

This result is essentially due to a decrease CFA franc 987 million of loans interests.

Financial income from loans made to sister companies and in term deposits increased by 56%: from CFA francs 179 million on December 31, 2021 to CFA francs 281 million on December 31, 2022.

■ Net result Revised Syscohada

According to revised Syscohada result before tax for the year 2022 is CFA francs 55,871 million against CFA francs of CFA francs 54,309 million in 2021.

Net profit after tax for the year 2022 is CFA francs 41,693 million against a loss of CFA francs 42,473 million in 2021.

1.4.2 Principales évolutions des postes du bilan et situation financière (Syscohada révisé)

1.4.2 Main changes in balance sheet items and financial position (Revised Syscohada)

CFA Millions 000 USD (619 \$)	2022	2021	Variation
Capitaux Propres (Equity)	130 370	109 914	20 457
	210 588	177 545	33 044
Dettes Financières (Financial debt)	10 612	17 238	-6 626
	17 141	27 845	-10 703
Ressources Durables - Equity and Long-term Liabilities	140 982	127 151	13 830
	227 730	205 389	22 341
Actif iobilisé (Non-current assets)	91 081	89 120	1 961
	147 124	143 957	3 167
Fonds de Roulement (Working capital)	49 901	38 031	11 870
	80 606	61 432	19 173

Les capitaux propres connaissent une hausse de 20 457 millions FCFA pour s'établir à 130 370 millions de FCFA en raison du profit de 41 653 millions FCFA réalisé et de la distribution de dividendes en 2022 à hauteur de 21 237 millions FCFA.

Les dettes financières et ressources assimilées d'un montant de 10 612 millions de FCFA ont baissé de 6 626 millions FCFA en raison des remboursements.

L'actif immobilisé ne s'accroît que de 1 961 millions de FCFA pour s'établir à 91 081 millions de FCFA en raison du niveau quasi – identique des investissements et des amortissements.

Les acquisitions de l'exercice 2022 s'établissent 14 710 millions de FCFA contre 9 025 en 2021 et 19 237 en 2020.

Le niveau élevé des investissements de l'exercice 2022 comparés à 2021 s'expliquent principalement par :

- Les usines (6 100 millions de FCFA contre 4 444 en 2021) : palmisteries, clarification et lagunages

Shareholders' equity increased by 20,457 million to 130,370 million CFA francs due to the profit of 41,653 million and the distribution of dividends in 2022 of 21,237 million CFA francs.

Financial debts and similar resources amounting to 10,612 million CFA francs decreased by 6,626 million CFA francs due to repayments.

Fixed assets increased by only 1,961 million CFA francs to 91,081 million CFA francs due to the almost same level of capex and depreciation.

Acquisitions in 2022 amounted to 14,710 million, compared with 9,025 million CFA francs in 2021 and 19,237 million CFA francs in 2020.

The high level of investments in 2022 compared to 2021 is mainly explained by :

- Plants (6,100 million CFA francs against 4,444 in 2021): palm kernels, clarification and lagoons

- Les véhicules et engins et (2 218 millions de FCFA contre 1 454 en 2021) : chargeuses, camions et charriots

- Vehicles and machineries and (2,218 million CFA francs against 1,454 in 2021): loaders, trucks and forklifts

- Les infrastructures sociales (2 185 millions de FCFA contre 111 en 2021) : logements et sanitaires.

- Social infrastructure (2,185 million CFA francs compared to 111 million in 2021): housing and sanitation.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 connaît une amélioration de 11 870 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2021, pour s'établir à 49 901 millions de FCFA.

Working capital at December 31, 2022 improved by 11,870 million CFA francs compared to December 31, 2021, to 49,901 million CFA francs.

Cette hausse résulte de celles des capitaux propres.

This increase is the result of the increase in equity.

CFA Millions 000 USD (619 \$)	2022	2021	Variation
Stocks (Inventories)	22 392	25 547	-3 155
	36 170	41 266	-5 096
Créances et emplois assimilés (Receivables & Others Currents Assets)	67 218	37 373	29 846
	108 578	60 368	48 210
Actif Circulant - (Current Assets)	89 610	62 919	26 691
	144 748	101 634	43 114
Passif exigible (Current Liabilities)	70 900	37 449	33 451
	114 526	60 492	54 034
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	18 710	25 470	-6 761
	30 222	41 143	-10 920

■ Stocks Syscohada révisé

Le niveau des stocks baisse de 3 155 millions F CFA de 2021 à 2022 pour s'établir à 22 392 millions F CFA.

■ Stocks Revised Syscohada

The level of stocks decreased by 3,155 million CFA francs from 2021 to 2022 to 22,392 million CFA francs.

Cela est essentiellement dû au stock d'huile de palme brute qui décroît de 7 525 tonnes entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

This is mainly due to the crude palm oil stock, which decreased by 7,525 tons between 31 December 2021 and 31 December 2022.

Le stock était élevé au 31 décembre 2021 du fait de l'arrêt de la raffinerie de SANIA.

■ Créances et emplois assimilés Syscohada révisé

Les créances et emplois assimilés s'accroissent de 29 846 millions FCFA pour s'établir à 67 218 millions FCFA du fait de la régularisation de la TVA.

■ Receivables and others currents assets Revised Syscohada

From 2021 to 2022, receivables and others currents assets increased by 29,846 million CFA francs to 67,218 million CFA francs mainly due to VAT adjustment.

■ Passif exigible Syscohada révisé

Le passif exigible s'accroît de 33 451 millions FCFA principalement en raison de la régularisation de la TVA de 70 900 millions FCFA au 31 décembre 2022.

■ Current liabilities Revised Syscohada

Liabilities increased by 33,451 million CFA francs, mainly due to VAT adjustment. The amount is 70 900 million CFA francs on 31 December 2022.

■ BFR Syscohada révisé

Le BFR de l'exercice 2022 s'établit à 18 710 millions FCFA, soit une baisse de 6 761 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2021.

■ Working Capital Requirement

The WCR for the 2022 financial year was 18,710 million CFA francs, a decrease of 6,761 million CFA francs compared to 2021 financial year.

Elle s'explique par la hausse plus importante du passif circulant comparé à l'actif circulant.

It is explained by the greater increase in current liabilities compared to current assets.

Ramené au chiffre d'affaires, il passe de 13 % au 31 décembre 2021, à 08 % au 31 décembre 2022.

compared to revenues, it decreased from 13% on December 31, 2021, to 08% on December 31, 2022.

CFA Millions 000 USD (619 \$)	Actual 2022	Actual 2021	Variation
Fonds de Roulement (Working Capital)	49 901	38 031	11 870
	80 606	61 432	19 173
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	18 710	25 470	-6 761
	30 222	41 143	-10 920
Trésorerie nette - (Net treasury)	31 191	12 561	18 630
	50 383	20 290	30 094

À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement est de 49 901 millions de FCFA et le BFR de 18 710 millions de FCFA soit une trésorerie nette positive de 31 191 millions de FCFA.

At the end of the year, working capital was 49,901 million CFA francs and working capital requirement 18,710 million CFA francs, for a positive net cash position of CFAF 31,191 million.

Comparée à l'exercice antérieur, la trésorerie s'est améliorée de 18 630 millions de FCFA.

Compared to the previous year, cash flow improved by 18,630 million CFA francs.

ACTIF (ASSETS)	31-12- 2022	31-12- 2021
Immobilisations incorporelles (Intangible assets)	557 862 988	902 432 644
Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	557 862 988	902 432 644
Immobilisations corporelles (Property, plant and Equipment)	89 707 597 914	87 997 914 819
Bâtiments (1) dont Placement Net:	20 584 011 541	17 145 990 006
Aménagements, agencements et installations	5 823 540 527	7 478 501 994
Matériel, mobilier et actifs biologiques	59 024 418 950	59 453 532 577
Matériel de transport	4 275 626 896	3 919 890 242
Avances et acomptes versés sur immobilisations	553 550 910	32 401 864
Immobilisations financières (Financial assets)	261 989 731	187 423 694
Titres de participation	17 600 000	17 600 000
Autres immobilisations financières	244 389 731	169 823 694
Total actif immobilisé (Total fixed assets)	91 081 001 543	89 120 173 021
Stocks et encours	22 391 692 146	25 546 693 333
Créances et emplois assimilés (Receivables and others current assets)	67 101 105 353	37 345 089 911
Fournisseurs, avances versées	1 664 331 414	892 809 558
Clients	47 904 203 406	34 460 015 260
Autres créances	17 532 570 533	1 992 265 093
Total actif circulant (Total current assets)	89 492 797 499	62 891 783 244
Valeurs à encaisse	30 910 000	25 041 792
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	31 160 201 484	14 981 219 851
Total trésorerie-actif (Cash and cash equivalents)	31 191 111 484	15 006 261 643
Ecart de conversion-Actif	117 143 688	27 494 644
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	211 882 054 214	167 045 712 552

PASSIF (LIABILITIES)	31-12- 2022	31-12- 2021
Capital	20 406 297 120	20 406 297 497
Primes liées au capital social	1 846 251 277	1 846 251 277
Ecart de réévaluation	226.818.421	226 818 421
Réserves indisponibles	4 081 259 499	4 081 259 499
Réserves libres	34 296 952 534	55 533 512 481
Report à nouveau (+ ou -)	27 819 420 513	-14 653 699 759
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	41 693 172 115	42 473 119 895
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Equity)	130 370 171 479	109 913 559 311
Emprunts et dettes financières diverses	9 136 787 772	15 570 952 706
Dettes de location-acquisition	752 138 292	980 813 849
Provisions pour risques et charges	722 850 051	686 135 887
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (Medium and long term loans)	10 611 776 115	17 237 902 442
TOTAL RESSOURCES STABLES (Stable resources)	140 981 947 594	127 151 461 753
Dettes circulantes HAO	1 056 835 585	268 174 201
Clients, avances reçues	606 517 246	20 065
Fournisseurs d'exploitation	9 827 983 937	13 387 966 196
Dettes fiscales et sociales	55 785 213 967	20 477 320 966
Autres dettes	3 359 745 198	2 750 642 564
Provisions pour risques et charges à court terme	259 916 202	346 428 205
TOTAL PASSIF CIRCULANT (Current liabilities)	70 896 212 135	37 230 552 197
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie		2 445 363 573
TOTAL TRESORERIE-PASSIF (Short term borrowings)		2 445 363 573
Ecart de conversion-Passif (Foreign exchange gains)	3 894 486	218 335 029
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITIES)	211 882 054 215	167 045 712 552

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)

	31-12- 2022	31-12- 2021
Ventes de marchandises	-51 785 058 705	88 495 618 852
MARGE COMMERCIALE (Trade margin)	-51 785 058 705	88 495 618 852
Ventes de produits fabriqués	288 180 965 072	93 192 410 817
Travaux, services vendus	-6 044 779 881	13 246 741 324
Produits accessoires	2 361 795 441	724 657 262
CHIFFRE D'AFFAIRES (Sales revenues)	232 712 921 927	195 659 428 255
Production stockée (ou déstockage)	-4 686 689 782	5 016 319 831
Production immobilisée	3 486 581 316	3 838 237 145
Autres produits	5 818 047 919	6 584 441 888
Transferts de charges d'exploitation	50 580 392	47 687 075
Achats de matières premières et fournitures liées	-88 247 905 733	-69 367 149 818
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-1 301 326 041	452 951 73
Autres achats	-26 365 495 491	-20 133 053 784
Variation de stocks d'autres approvisionnements	2 823 486 598	-1 408 213 452
Transports	-7 201 605 955	-7 273 369 033
Services extérieurs	-15 992 154 917	-12 564 777 943
Impôts et taxes	-2 824 085 321	-2 795 190 142
PAutres charges	-4 540 080 048	-4 766 797 775
VALEUR AJOUTEE (Value added)	93 732 274 864	93 290 513 980
Charges de personnel	-23 815 000 498	-24 183 177 183
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (Ebitda)	69 917 274 366	69 107 336 797
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	686 488 821	1 136 306 838
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-13 953 832 188	-13 553 652 215
RESULTAT D'EXPLOITATION (Operating result)	56 649 930 999	56 689 991 420
Revenus financiers et assimilés	281 246 627	179 732 458
Reprises de provisions et dépréciations financières	11 542 681	10 921 511
Frais financiers et charges assimilées	-885 906 344	-1 835 314 429
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-76 344 124	-11 542 681
RESULTAT FINANCIER (Financial result)	-669 461 160	-1 656 203 141
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (Operating and financial results)	55 980 469 839	55 033 788 279
Produits des cessions d'immobilisations	34 527 200	7 942 535
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-143 678 700	-687 411 041
Autres Charges HAO		-45 261 956
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Exceptional result)	-109 151 500	-724 730 462
Impôts sur le résultat	-14 178 146 224	-11 835 937 922
RESULTAT NET (NET RESULT)	41 693 172 115	42 473 119 895

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)

	31-12- 2022	31-12- 2021
TRÉSORERIE NETTE AU 1ER JANVIER (January, The 1st Cash-Flow) (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	12 560 898 070	-9 651 432 582
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG) (Global self-financing capacity)	55 134 468 425	55 570 554 948
- Variation des stocks	3 155 001 187	-5 521 479 995
- Variation des créances	-29 845 664 486	-26 534 476 472
+ Variation du passif circulant (1)	32 662 558 011	13 704 234 670
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Cash flows from operating activities)	61 106 363 137	37 218 833 151
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-19 083 000	-12 765 000
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-14 340 166 301	-8 013 296 357
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-157 943 917	-9 625 188
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	34 527 200	7 942 535
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	18 576 436	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Cash flows from (used in) investments)	-14 464 089 582	-8 027 744 010
- Dividendes versés	-21 236 559 948	-1 760 823 673
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (Cash flows from (used in) equity)	-21 236 559 948	-1 760 823 673
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	-6 775 500 193	-5 217 934 816
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Cash flows from (used in) long-term borrowings)	-6 775 500 193	-5 217 934 816
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-28 012 060 141	-6 978 758 489
Variation de la trésorerie nette de la période (Cash flows variance)	18 630 213 414	22 212 330 652
TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (December, the 31st Cash- flow)	31 191 111 484	12 560 898 070

La capacité d'autofinancement globale (CAFG) s'établit à 55 134 millions FCFA au 31 décembre 2022 contre 55 571 millions FCFA au 31 décembre 2021 soit le même niveau.

Cela résulte de la stagnation du résultat d'exploitation et du résultat net en 2022.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles passe de 31 219 millions FCFA au 31 décembre 2021 à 61 106 millions FCFA au 31 décembre 2022 soit une hausse de 64%, principalement du fait de la hausse du passif circulant.

Au 31/12/22, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est de 14 464 millions de francs CFA, contre 8 013 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2021.

La hausse des investissements en 2022 porte principalement sur les usines, les véhicules et engins et les logements.

Le flux de trésorerie provenant des capitaux propres se chiffre à 21 237 millions de francs CFA en 2022 du fait de la distribution de dividendes.

Le flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers est uniquement dû au remboursement des emprunts à moyen et à long terme, s'établit à 6 776 millions de francs CFA.

Au total, la trésorerie de l'exercice 2022 s'accroît de 18 630 millions de francs CFA portant la trésorerie nette au 31/12/22 à 31 191 millions de francs CFA.

Global self-financing capacity (GSFC) at 55,134 million CFA francs on December 31, 2022 compared to 55,571 million CFA francs at December 31, 2021, at the same level.

This is due to the stagnation of operating result in 2022.

Cash flow from operating activities increased from 31,219 million CFA francs at December 31, 2021 to 61,106 million CFA francs at December 31, 2022, an increase of 64%, mainly due to the increase in current liabilities.

As of 31/12/22, cash flow from investing activities was 14,464 million CFA francs, compared with 8,013 million CFA francs for 2021.

The increase in investment in 2022 mainly concerns factories, vehicles and machineries, and housings.

Cash flow from equity amounted to 21,237 million CFA francs in 2022 due to the distribution of dividends.

The cash flow from foreign capital is solely due to the repayment of medium- and long-term borrowings, which amount to CFA francs 6,776 million CFA francs.

In total, cash for the 2022 financial year increased by 18,630 million CFA francs, bringing the net cash position at 31/12/22 to 31,191 million CFA francs.





États Financiers IFRS

IFRS Financial Statements



I.5. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

FINANCIAL SITUATION IFRS

A) Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Aux termes de la réglementation en vigueur, les comptes 2022 ont été également présentés selon les normes IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

Au titre de la norme IAS 1, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées.

La production immobilisée et les transferts de charges sont ainsi comptabilisés/reclassés dans les comptes de charges par nature.

Au titre de la norme IAS 12, selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

Au titre de la norme IFRS 9, définissant les principes comptables pour la classification, l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers tels que les actifs financiers et les passifs financiers, les principaux impacts dans les comptes de PALMCI concernent l'évaluation de l'emprunt au coût amorti.

Au titre de la norme IAS 21, les pertes et les gains de change latents sont directement enregistrées dans le compte de résultat.

A) Major restatements against Syscohad Financial Statements

According to regulation, 2022 accounts are also presented in the IFRS format.

The main adjustments are the result of the application of standards that are summarized below:

IAS 1 : This standard drives the presentation of IFRS financial statements, requiring, among other things, the presentation of assets and liabilities respectively according to the increasing liquidity and due requirement criteria. It obliges to allocate debts and debts according to their maturities between short-term «current» and long-term «non-current».

IAS 12 : According to this standard, deferred taxes are calculated on the restatements from the social accounts to the IFRS accounts and on the differences between the accounting and tax basis of the assets and liabilities presented in the financial statements.

IFRS 9 : revaluation differences are reclassified in profit or loss. Also under this standard, forward-term contract liabilities with future maturities are measured at fair value. Revaluation deviations are reclassified as reserves.

IAS 21 : Unrealised foreign exchange gains and losses are recorded directly in the income statement.

Au titre de la norme IAS 38, l'immobilisation incorporelle est définie comme un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Par conséquent les charges immobilisées (frais d'établissement, charges à répartir sur l'exercice, primes de remboursement) tel que défini par l'ancien SYSCOHADA et comptabilisé dans le compte de transition, ont été décomptabilisés.

Au titre de la norme IAS 41, il est prévu que les plantes uniquement utilisées pour produire des produits agricoles sur plusieurs périodes, appelées plantes productrices, devraient être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles selon les dispositions de l'IAS 16 Immobilisations corporelles, leur exploitation étant similaire à des activités manufacturières. Dans ce sens, les plantes productrices notamment les pépinières, représentant des actifs biologiques sont reclassées du stocks (actif courant) vers le poste Actifs biologiques plantes productrices (actif non courant).

Au titre de la norme IFRS 16, contrairement au SYSCOHADA révisé, la norme IFRS 16 ne fait pas de distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement chez le preneur. La norme impose la comptabilisation au bilan d'un droit d'utilisation et d'une dette financière sauf pour les contrats ayant une durée inférieure à 1 an et les contrats de faible valeur (< 50 000 USD). Par conséquent, tous les contrats de location simple répondant aux conditions ci-dessus ont été retraités pour être conforme à la présente norme.

B) Réconciliations SYSCOHADA/IFRS au 31 décembre 2022

Les impacts reconnus aux états financiers à la suite de la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2022 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

IAS 38 : Intangible asset is defined as an identifiable non-monetary asset without physical substance. Consequently, fixed liabilities (set-up costs, expenses to be spread over the year, reimbursement premiums) as defined by the former SYSCOHADA and recorded in the transition account, have been derecognised.

IAS 41 : it is envisaged that plants used solely to produce agricultural products over several periods, referred to as producing crops, should be accounted for in the same manner as property, plant and equipment under the requirements of IAS 16 Property, Plant and Equipment, as their operation is similar to manufacturing activities. In this sense, producing plants, in particular nurseries, representing biological assets are reclassified from stocks (current asset) to the item Biological assets producing plants (non-current asset).

IFRS 16 : unlike the revised SYSCOHADA, IFRS 16 does not distinguish between operating and finance leases at the lessee. The standard requires the recognition on the balance sheet of a right of use and a financial debt except for contracts with a maturity of less than 1 year and contracts of low value (< 50 000 USD). Therefore, all operating leases meeting the above conditions have been restated to comply with this standard.

B) Reconciliation IFRS/Syscohad (31st December 2022)

Impacts recognized in the Revised Syscohad financial statements to implement IFRS on December 31, 2022 are displayed by the reconciliation below :

ACTIFS (ASSETS)
En milliers de FCFA

	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2022 IFRS
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	557 863									557 863
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	50 391 053								-649 451	49 741 602
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)									852 121	852 121
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	39 870 096						616 999			40 487 095
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	261 990	23 756						-188 867		96 879
Impot différé actif (Deferred tax assets)			2 529 531							2 529 531
Actifs non courants (Non current assets)	91 081 002	23 756	2 529 531	-	-	-	616 999	-188 867	202 670	94 265 091
Stocks (Inventories)	22 391 692						-616 999			21 774 693
Créances clients (Receivables)	47 904 203									47 904 203
Autres actifs courants (Others current assets)	19 314 046	-23 756			-117 144	-266		3 751		19 176 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	31 191 111									31 191 111
Actifs courants (Current assets)	120 801 053	-23 756	-	-	-117 144	-266	-616 999	3 751	-	120 046 638
Total actif (TOTAL ASSETS)	211 882 054	-	2 529 531	-	-117 144	-266	-	-185 116	202 670	214 311 729

PASSIFS (LIABILITIES)
En milliers de FCFA

	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impot	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2022 IFRS
Capitaux propres (Equity)	130 370 171	-	2 529 531	-	-	-	-266	-	-287 289	-22 839	132 589 308
Capital social (Share Capital)	20 406 297										20 406 297
Reserves (Reserves)	40 451 282	-	2 524 817	-287 398	-287 398	190 840	-389	-	-397 758	-19 227	42 462 166
Report à nouveau (Other reserves)	27 819 421										27 819 421
Resultat (Net Profit)	41 693 172	-	4 714	287 398	287 398	-190 840	123		110 469	-3 612	41 901 424
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	9 136 788	-3 057 069							102 173		6 181 892
Passifs locatifs (Long term lease liability)	752 138									-49 549	702 589
Provision (Provision)	722 850										722 850
Autres passifs financiers (Other non-current liabilities)											0
Impot différé passif (Deferred tax liabilities)											0
Passifs non courants (Non current liabilities)	140 981 948	-3 057 069	2 529 531	-	-	-	-266	-	-185 116	-72 388	140 196 639
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	-										0
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)		-3 057 069									3 057 069
Passif de location à court terme (Short term lease liability)										275 058	275 058
Fournisseurs et autres créditeurs (Trade and other payables)	66 670 033										66 670 033
Autres passifs courants (Other current liabilities)	4 230 073					-117 144					4 112 929
Passifs courants (Current liabilities)	70 900 107	3 057 069	-	-	-	-117 144	-	-	-	275 058	74 115 090
Total passif (TOTAL LIABILITIES)	211 882 054	-	2 529 531	-	-	-117 144	-266	-	-185 116	202 670	214 311 729

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENT)
En milliers de FCFA

	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1	IAS 12 Impot	IAS 19 Avantages du personnel	IAS 21 Effet de variat. des cours de change	IAS 38 Immobilisation	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Financial stat. presentation	IAS 12 Tax	IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Assets	IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Lease contract	31.12.2022 IFRS
Ventes de Marchandises (Sales)	232 712 922								232 712 922
Achats de matières premières et autres approvisionnements (Purchases of raw materials and other supplies)	-88 247 906	-1 301 326							-89 549 232
Variation des stocks de matières premières et approvisionnement (Change in stocks of raw materials and supplies)	-1 301 32	1 301 326							0
Achats consommés (Purchases consumed)	-28 228 699	1 408 624							-26 820 075
Marge brute (Gross Margin)	114 934 991	1 408 624	0	0	0	0	0	0	116 343 616
Charges de personnel (Wages and salaries)	-23 815 000	1 385 819							-22 429 182
Charges externes (External charges)	-23 193 761	742 719				123		24 812	-22 426 107
Transfert de charges (Transfer of charges)	50 580	-50 580							0
Impots et taxes (Taxes)	-2 824 085	1							-2 824 085
Dotations aux amortissements et provisions (Amortizations and depreciations)	-13 953 832	686 489		287 398	113 249			-10 959	-12 877 655
Reprises provisions (Provisions reversals)	686 489	-686 489							0
Autres produits d'exploitation (Others products)	5 818 048								5 818 048
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-4 540 080								-4 540 080
Resultat opérationnel courant (EBITDA)	53 163 350	3 486 581	0	287 398	113 249	123	0	13 853	57 064 5540
Autres produits opérationnels (Others operating products)	34 527								34 527
Production immobilisée (Immobilised production)	3 486 581	-3 486 581							0
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	-143 679								-143 679
Resultat opérationnel (Operating result)	56 540 779	0	0	287 398	113 249	123	0	13 853	56 955 403
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)								-17 464	-17 464
Charges financières (Financial expenses)	-885 906				-304 090				-1 189 996
Produits financiers (Financial incomes)	292 789						110 469		403 258
Autres charges financières (Other financial expenses)	-76 344								-76 344
Coût de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	-669 461	0	0	0	-304 090	0	110 469	-17 464	-880 5406
Resultat avant impot (Result before tax)	55 871 318	0	0	287 398	-190 840	123	110 469	-3 612	56 074 857
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-14 178 146		4 714						-14 173 433
Résultat net (Net result)	41 693 172	0	4 714	287 398	-190 840	123	110 469	-3 612	41 901 424

C) Etats financiers IFRS au 31 décembre 2022

1. Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2022.

C) IFRS financial statements 31st december 2022

1. balance sheet

The table below shows the statements of the company's financial position under IFRS as of December 31, 2022.

ACTIFS (ASSETS)	31 Déc 22	31 Déc 21
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	557 863	902 433
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	49 741 602	46 435 219
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	852 121	1 126 388
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	40 487 095	41 357 690
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	96 879	29 612
Impôt différé actif (Deferred tax assets)	2 529 531	2 452 967
Actifs non courants (Non current assets)	94 265 091	92 304 310
Stocks (Inventories)	21 774 693	24 871 343
Créances clients (Receivables)	47 904 203	34 460 015
Autres actifs courants (Others current assets)	19 176 630	2 884 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	31 191 111	15 006 262
Actifs courants (Current assets)	120 046 638	77 222 305
TOTAL ACTIF (TOTAL ASSETS)	214 311 729	169 526 614

PASSIF (LIABILITIES)

	31-12- 2022	31-12- 2021
Capitaux propres (Equity)	132 589 308	112 139 992
Capital social (Share Capital)	20 406 297	20 406 297
Reserves (Reserves)	42 462 166	65 174 707
Report à nouveau (Other reserves)	27 819 421	-14 653 700
Resultat (Net Profit)	41 901 424	41 212 688
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	6 181 892	10 462 701
Passifs locatifs (Long term lease liability)	702 589	1 206 323
Provision (Provision)	722 850	686 136
Impôt différé passif (Deferred tax liabilities)	-	-
Passifs non courants (Non current liabilities)	140 196.639	124 495 153
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	-	2 445 364
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)	3 057 069	5 348 198
Passif de location à court terme (Short term lease liability)	275 058	7 348
Fournisseurs et autres crédateurs (Trade and other payables)	66 670 033	34 133 461
Autres passifs courants (Other current liabilities)	4 112 929	3 097 091
Passifs courants (Current liabilities)	74 115 090	45 031 461
TOTAL PASSIF (TOTAL LIABILITIES)	214 311 729	169 526 614

COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)

	31 Déc 22	31 Déc 21
Chiffre d'affaires (Sales)	232 712 922	195 659 428
Achats de matières premières et autres approvisionnements (Purchases of raw materials and other supplies)	-89 549 232	-69 367 150
Achats consommés (Purchases consumed)	-26 820 075	-16 071 996
Marge brute (Gross margin)	116 343 616	110 220 283
Charges de personnel (Wages and salaries)	-22 429 182	-24 183 177
Charges externes (External charges)	-22 426 107	-19 753 510
Impôts et taxes (Taxes)	-2 824 085	-2 795 190
Dotations aux amortissements et reprises (Amortizations and depreciations)	-12 877 655	-13 567 136
Reprises provisions (Provisions reversals)	-	1 136 307
Autres produits d'exploitation (Others products)	5 818 048	6 632 129
Autres charges d'exploitation (Others charges)	-4 540 080	-4 766 798
Resultat opérationnel courant (EBITDA)	57 064 554	52 922 908
Autres produits opérationnels (Others operating products)	34 527	3 846 180
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	-143 679	-732 673
Resultat opérationnel (Operating result)	56 955 403	56 036 414
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)	-17 464	-17 977
Charges financières (Financial expenses)	-1 189 996	-1 455 289
Autres produits financiers (Other financial income)	403 258	371 411
Autres charges financières (Other financial expenses)	-76 344	-11 543
Coût de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	-880 546	-1 113 398
Resultat avant impôt (Result before tax)	56 074 857	54 923 017
Charge/Produit d'impôt sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	-14 173 433	-13 710 329
RÉSULTAT NET (Net result)	41 901 424	41 212 688

(000' Xof)

	31 Déc 22	31 Déc 21
Resultat net de la période (Net result)	41 901 424	41 212 688
Autres éléments du résultat global (Comprehensive income other elements)		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat Later recyclable items in income statement		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite (Gain/loss - Actuarial on retirement commitment)	-287 398	2 524
Effet d'impôt (Tax effect)	71 850	-631
Autres éléments du résultat global, net d'impôt (Comprehensive income other elements net of tax)	-215 549	1893
Resultat global de l'exercice (Consolidated result)	41 685 875	41 214 581

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (CASH-FLOW STATEMENTS)

	31 Déc 22	31 Déc 21
Résultat net (Net profit)	41 901 424	41 212 688
Elimination des amortissements et provisions (Elimination of depreciation and provisions)	13 218 772	12 431 450
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur) (Elimination of fair value gains /losses)	-394 256	-224 054
Elimination des plus ou moins values de cession (Elim. of profit / loss on disposal and dilution profit and loss)	109 152	679 469
Total marge brute d'autofinancement (Cash flows before cost of debt and taxes)	54 835 092	54 099 552
Elimination variation impôts différés (Elimination of deferred taxes)	-4.714	1 874 391
Incidence de la variation des stocks et en cours (Effect of changes in inventories)	3 155 001	-5 449 701
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés (Effect of changes in receivables)	-29 564 585	-26 974 326
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés (Effect of changes in payables)	32 685 568	13 747 531
Impôt sur les sociétés (Company tax)	0	35 000
Flux net généré par (affecté à) l'activité (Cash flows from operating activities)	61 106 363	37 297 447
Acquisition d'immobilisations (Purchase of tangible and intangible assets)	-14 517 193	-8 107 465
Cession d'immobilisations (Proceeds from sale of tangible and intangible assets)	53 104	7 943
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements (Cash flows from (used in) investments)	-14 464 090	-8 099 523
Dividendes versés (Dividends paid to shareholders)	-21 236 560	-1 760 824
Emissions d'emprunts (Proceeds from borrowings)	0	0
Remboursements d'emprunts (Repayments of borrowings)	-6 768 152	-4 997 470
Remboursements dettes locatives (Repayments of rental debts)	-7 348	-227 300
Variation nette des concours bancaires (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	0	0
Total flux net provenant du (affecté au) financement (Cash flows from (used in) financing activities)	-28 012 060	-6 985 594
Variation de trésorerie (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	18 630 213	22 212 331
Trésorerie d'ouverture (Opening cash position)	12 560 898	-9 651 433
Trésorerie de clôture (Closing cash position)	31 191 111	12 560 898

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Résultat	Autres éléments du résultat global	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2021	20 406 297	51 982 785		297 153	72 686 235
Dividendes		-1 760 824			-1 760 824
Résultat 2021			41 212 688		41 212 688
Autres éléments du résultat global				2 524	2 524
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global				-631	-631
Capitaux propres au 31 décembre 2021	20 406 297	50 221 961	41 212 688	299 046	112 139 992
Capitaux propres au 1er janvier 2022	20 406 297	50 221 961	41 212 688	299 046	112 139 992
Résultat 2021		41 212 688	-41 212 688		-
Dividendes		-21 236 560			-21 236 560
Résultat 2022			41 901 424		41 901 424
Autres éléments du résultat global				-287 398	-287 398
Effet d'impôt sur autres éléments du résultat global				71 850	71 850
Capitaux propres au 31 décembre 2022	20 406 297	70 198 089	41 901 424	-215 549	132 589 308

II / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SYSCOHADA REVISE

NET RESULT ALLOCATION PROPOSAL REVISED SYSCOHADA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : Board Meeting proposes to do 2022 net result allocation as below (amount in FCFA) :

ORIGINES (ORIGINS)	31-12- 2022	31-12- 2021
Réserves libres (Free reserves)	34 296 952 534	55 533 512 481
Report à nouveau (Retained earnings)	27 819 420 136	-14 653 699 759
Résultat net de l'exercice (Net result)	41 693 172 115	42 473 119 895
Total origines (Origins)	103 809 544 785	83 352 932 617
AFFECTATIONS (ALLOCATIONS)	31-12- 2022	31-12- 2021
Réserves libres (Free reserves)	34 296 952 534	34 296 952 534
Report à nouveau (Retained earnings)	48 666 006 194	27 819 420 136
Dividendes (Dividends)	20 846 586 058	21 236 559 948
Total affectations (Affectations)	103 809 544 785	83 352 932 619



III / PERSPECTIVES : EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET EVOLUTION PREVISIBLE

SIGNIFICANT EVENTS AFTER 2021 FINANCIAL YEAR AND PREVISIBLE EVOLUTION

La baisse du nombre de cas de COVID – 19 entamée début 2022 se poursuit. Il semblerait que cette pandémie ait été maîtrisée, notamment en raison de la campagne élargie de vaccination.

Le conflit armé opposant la Russie à l'Ukraine se poursuit, sans perspective à court terme de fin de conflit

Les effets de cette guerre continuent donc à se faire ressentir à plusieurs niveaux, y compris une inflation dans quasiment tous les pays que compte la planète.

Cette inflation frappe en particulier les hydrocarbures, les engrais et l'alimentaire.

Il faille ajouter à cela l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

Les cours de l'huile de palme brute (CIF Rotterdam) sont à un peu plus de 1 000 USD/T en ce début d'année 2023.

Le gouvernement ivoirien a décidé de la revalorisation de 25% du SMIG au 1er janvier 2023. Suivra sous peu, la hausse des minimas catégoriels dont les discussions sont en cours.

L'impact financier dans les comptes de PALMCI sera particulièrement important d'autant plus que tous les prestataires consommateurs de main d'œuvre ont revalorisé leurs tarifs.

Les productions de PALMCI en 2023 devraient conserver la même tendance que celle de l'exercice 2022.

Le contexte de hausse des charges évoqué plus haut pourrait affecter le résultat net 2023.

The decline in the number of COVID-19 cases that began in early 2022 continues. It seems that this pandemic has been brought under control, particularly because of the expanded vaccination campaign.

The armed conflict between Russia and Ukraine continues, likely it is set to last for years.

The effects of this conflict therefore continue to be felt at several levels, including inflation in almost every country in the world.

This inflation affects hydrocarbons, fertilizers and food. To this must be added the uncertainty that this conflict poses to international relations and consequently to the world economy.

Prices are at just over 1,000 USD/T at the beginning of 2023.

over almost the entire 2022 financial year.

The Ivorian government has decided to increase the SMIG by 25% on 1st January 2023. This will be followed by the increase in the minimum categories, under discussion.

The impact on PALMCI is particularly important, especially since all labour-consuming providers have increased their rates.

PALMCI's 2023 production is expected to show the same trend as in fiscal 2022.

The context of higher expenses mentioned above could affect net income for 2023.

La trésorerie au 31/12/22 qui s'établit à 31191 millions francs CFA, est à un niveau suffisant pour faire face aux engagements de l'exercice 2023.

Il n'existe pas d'éléments tendant à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

PALMCI est donc à même de poursuivre ses activités en 2023 à l'instar de qui s'est fait en 2022.

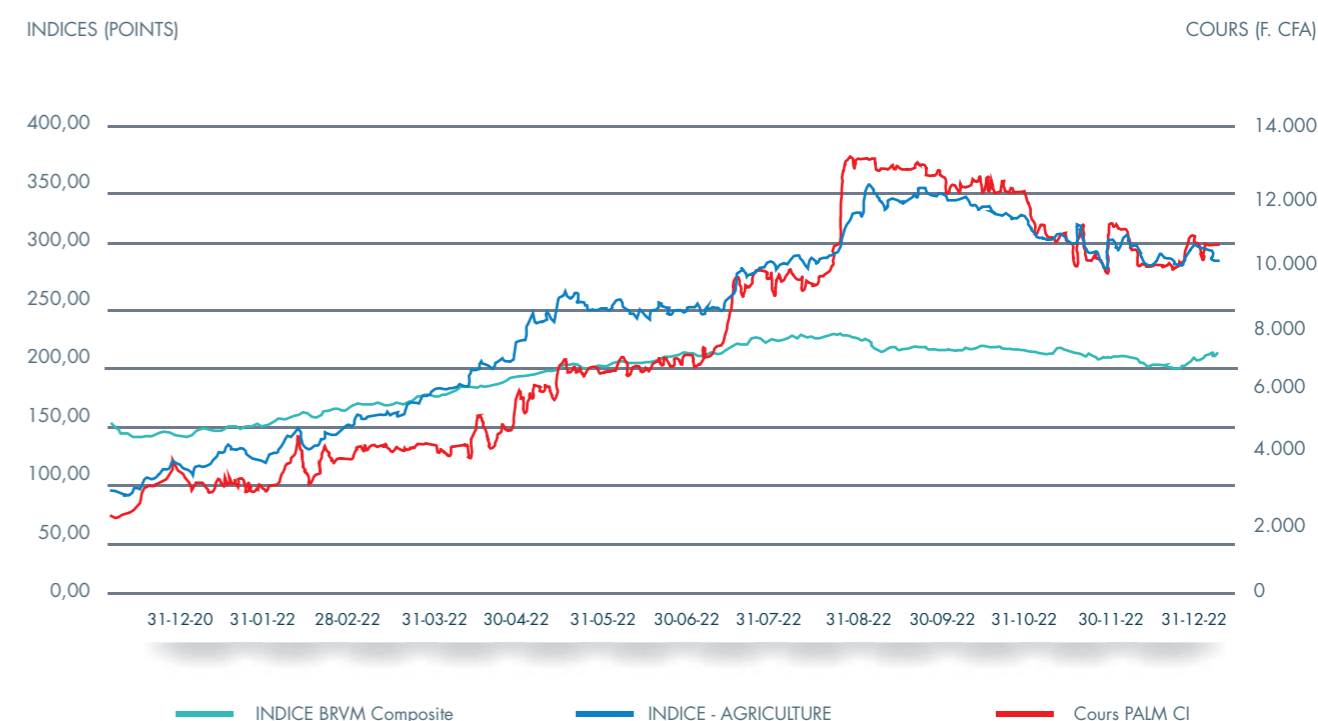
The cash position at 31/12/22, which stands at 31,191 million CFA francs, is at a sufficient level to meet the commitments of the 2023 financial year.

There is no evidence to call into question the continuity of operations.

PALMCI is therefore able to continue its activities in 2023 as was done in 2022.

IV / EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI

En 2022, le cours de l'action PALMCI a oscillé entre 6 730 FCFA et 13 100 FCFA soit une moyenne de 10 472 FCFA de janvier à décembre.



Les notes de votre société ont été réévaluées pour la période allant de juin 2022 à mai 2023 par l'agence de notation financière Bloomfield Investment.

Les notes sont passées de à A à A + pour les engagements à long terme et restées stables à A1 pour les engagements à court terme.

Lesdites notes traduisent une réelle capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

Au 31 décembre 2022, le cours de l'action PALMCI s'établit à 10 385 FCFA.

Avec un total de 15 459 316 actions, la capitalisation boursière est de 160 545 millions de FCFA soit 1,2 fois les fonds propres dans les livres de la société.



06

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

External Auditors Report

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur
les États Financiers Annuels - SYSCOHADA**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 304-06-2023/HK/FK

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Audit des états financiers annuels

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après, constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles à long terme

Les actifs agricoles à long terme figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A. s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2022 à 37 550 millions de FCFA, soit 17,72 % du total bilan.

Ces actifs agricoles à long terme sont constitués des plantations en production d'une valeur nette de 39 906 millions de FCFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 6 644 millions de FCFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Techniques Agricoles. Les productions en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles à long terme constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles à long terme, de même que les compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels sont donnés dans les notes 3A, 3C et 3C Bis des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après, ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle du caractère incorporable aux immobilisations des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- Réexécution du calcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2023.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Autres informations et Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2023 et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 6 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.


Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.


Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 303-06-2023/HK/FK

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Audit des états financiers annuels IFRS

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Évaluation des actifs biologiques – plantes productrices

Les actifs biologiques – plantes productrices figurant dans le patrimoine de la société PALMCI, S.A. s'élèvent en valeur nette au 31 décembre 2022 à 37 550 millions de FCFA, soit 17,61 % du total Bilan. Ces actifs biologiques sont constitués des plantations en productions d'une valeur nette de 39 906 millions de FCFA et des plantations en cours de création (immatures) d'une valeur nette de 6 644 millions de FCFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Techniques Agricoles. Les productions encours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs biologiques – plantes productrices constituent un point clé d’audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des coûts utilisés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l’évaluation et à la comptabilisation des actifs biologiques – plantes productrices, de même que les compléments d’informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels IFRS sont donnés dans les notes 3-10, et 7 des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après, ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2022 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l’imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle du caractère incorporable aux immobilisations des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Revue de cohérence des augmentations des plantations en cours de création avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée par rapprochement aux pièces justificatives ;
- Réexécution du calcul des dotations aux amortissements des plantations en production ;
- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles du grand livre des opérations relatives aux plantations tenu à jour par la Direction des Opérations de Plantation et la Direction du Contrôle Financier de la société.

1.4 Responsabilités du Conseil d’Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés le 20 avril 2023 par le Conseil d’Administration.

Le Conseil d’Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS) adoptées par l’IASB tel qu’exigé par l’Acte Uniforme de l’OHADA relatif au droit comptable et à l’information financière, ainsi que du contrôle interne qu’il estime nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d’Administration d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la base de continuité

d’exploitation, sauf si le Conseil d’Administration a l’intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s’il n’existe aucune autre solution alternative réaliste qui s’offre à elle.

Il incombe au Conseil d’Administration, au travers du Comité d’Audit, de surveiller le processus d’élaboration de l’information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l’audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, et d’émettre un rapport d’audit contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l’audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l’annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Autres informations et Vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d’Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), le rapport du Président du Conseil d’Administration, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2023 et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.


Abidjan, le 6 juin 2023

Pour les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.


Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.


Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan,
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
www.ey.com

PALMCI, S.A.

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions Réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2022

PALMCI

Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3 321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CAC 305-06-2023/HK/FK

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatifs au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention de prestation de services conclue avec SUCRIVOIRE, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet

Convention de prestation de services

Modalités et rémunération

Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de ZUENOULA.

Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :

- Azote total : 5 000 FCFA/échantillon ;
- Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
- K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
- Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
- Souffre : 4 600 FCFA /échantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2 % au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par SUCRIVOIRE, S.A. et enregistrée dans les charges de PALMCI, S.A. s'élève à 100 mille francs CFA.

1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.2.1. Convention avec la société Maryland Oil Palm Plantation (MOPP), S.A.

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A. ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI, S.A. et de MOPP, S.A.
- SIFCA, S.A., Actionnaire détenant 52,51 % du capital de PALMCI, S.A., Actionnaire unique de MOPP, S.A.

Nature et objet

Convention de travail à façon

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée le 23 août 2022 et entrée en vigueur à la même date, PALMCI, S.A. assure la transformation des amandes de palmistes issues des régimes de palme de MOPP, S.A. Le coût de cette prestation est de 35 000 FCFA par tonne d'amandes. Le coût du transport reste à la charge de MOPP, S.A. dans la limite d'un montant à définir d'un commun accord.

Cette convention a été autorisée à postériori par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2023.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de la prestation de services facturée par PALMCI, S.A. s'élève à FCFA 12 millions de francs CFA.

1.2.2. Convention avec WILMAR International Limited

Personne concernée

Monsieur Santosh Pillai, Administrateur représentant WILMAR chez PALMCI, S.A.

Nature et objet

Contrat de prestations de services informatiques

Modalités et rémunération

Aux termes du contrat de prestations de services informatiques signé le 19 septembre 2018 avec effet au rétroactif au 1er janvier de la même année, WILMAR International Limited assiste PALMCI dans :

- la fourniture et la maintenance des applications et logiciels informatiques,
- les services de soutien informatique ;
- l'hébergement d'infrastructures informatiques.

Le coût de la prestation était de 1 483 USD.

À la date du 1er janvier 2019, le contrat a été modifié et signé afin de réduire les services prévus dans cette convention à la fourniture par WILMAR d'applications applications et logiciels informatiques et des services de soutien informatique.

Le coût de la prestation est donc passé de 1 483 USD à 1 050 USD.

En date du 19 août 2022, un avenant a été signé. Il modifie l'étendue des services d'assistance informatique de WILMAR International Limited au profit de PALMCI, S.A. en rajoutant l'assistance aux services réseaux, permettant à PALMCI de bénéficier d'un appui technique de WILMAR en ce qui concerne la connexion réseau depuis le siège de PALMCI, S.A. au Data Center en vue d'assurer la sécurité et accroître les performances informatiques. Cette convention a été autorisée à postériori par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2023.

Le coût de la prestation a ainsi été révisé pour passer à 13 826 USD.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de la prestation de services facturée par WILMAR à PALMCI, S.A. s'élève à FCFA 9 millions de francs CFA.

1.2.3. Convention avec la Société Africaine de Plantation d'Hévéas (SAPH), S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SAPH, S.A.,
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA, S.A. au Conseil d'Administration de la SAPH, S.A.,
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, S.A. au Conseil d'Administration de SAPH, S.A.

Nature et objet

Convention de travail à façon

Convention de vente d'amandes de palmiste

Modalités et rémunération

a) Convention de travail à façon

Selon les termes d'une convention signée le 14 janvier 2022 et entrée en vigueur le 6 mars 2022, la société SAPH, S.A. confie à la PALMCI, S.A. la transformation de ses régimes de palme issues de ses plantations de RAPIDES GRAH et de DIVO.

Le coût de cette prestation de services est fixé à 70 000 FCFA par tonne d'huile brute de palme produite. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de PALMCI, S.A. à BLIDOUBA, à la charge SAPH, S.A. est fixé par les parties à 10 000 FCFA. En cas de coût supplémentaire lié au transport, le surplus est pris en charge par PALMCI, S.A.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an reconductible par voie expresse. La convention a, par omission, été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration du 20 avril 2022.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de la prestation de services facturé par PALMCI, S.A. à SAPH, S.A. s'élève à 393 millions de francs CFA.

b) Convention de vente d'amandes de palmiste

Aux termes d'une convention signée le 14 janvier 2022 et entrée en vigueur le 6 mars 2022, la SAPH, S.A. vend à PALMCI, S.A. les amandes de palmistes issues de la transformation des régimes de palme qui lui sont confiés par la SAPH, S.A.

Le prix de vente hors taxes des amandes de palmiste est déterminé par tonne d'huile brute de palme produite selon une formule qui prend en compte le taux d'extraction de l'huile brute de palmiste, le prix de vente de l'huile brute de palmiste, le coût de la transformation des régimes de palme dont sont issus les amandes, le taux d'extraction des tourteaux et le taux d'extraction de l'huile brute de palmiste.

Le contrat de vente d'amandes est tacitement reconductible. Il est prévu d'y mettre fin en cas d'arrêt du contrat de travail à façon conclu entre les deux (02) sociétés et portant sur les régimes de SAPH, S.A. Cette convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration du 20 avril 2022.

Au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par la SAPH, S.A. et enregistré dans les charges de PALMCI, S.A. s'élève à 163 millions de francs CFA.

1.2.4. Convention avec SANIA Cie

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Santosh PILLAI, représentant permanent de WILMAR International Limited au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie.

Nature et objet

Convention de prestation de service

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée le 15 juillet 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, la société SANIA Cie assure le stockage de l'huile brute de palmiste de la société PALMCI à sa station de SHCI à Abidjan. Le coût de cette prestation est fixé à 9 959 F CFA Hors taxes par Tonne d'huile brute stockée.

Cette convention a été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de la prestation de services facturée par SANIA et enregistrée dans les charges de PALMCI Cie s'élève à FCFA 248 millions de francs CFA.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

2.1. Convention avec la société SANIA Cie

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie ;

- Monsieur Santosh PILLAI, représentant permanent de WILMAR International au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie.

Nature et objet

- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP ;
- Convention de gestion de trésorerie entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie ;
- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie.

Modalités et rémunération

a) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP

Au terme de la convention en date du 10 avril 2017 entre SANIA Cie et PALMCI, S.A., SANIA Cie s'engage à acheter des régimes de palme à MOPP et confie l'usinage à PALMCI moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux (02) sociétés.

En date du 27 août 2019, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, pour modification du coût de refacturation de l'usinage des régimes. Ainsi, la nouvelle formule est déterminée comme suit par tonne de régimes : coût variable d'usinage + 5 dollars + le coût de transport de l'huile brute de palme du site de Blidouba à celui de THSP (Terminal Huilier de San - Pedro).

Au titre de l'exercice 2022, PALMCI n'a pas effectué de travail à façon portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP. Ainsi, aucun produit n'a été enregistré dans les comptes de PALMCI relativement à cette convention.

b) Convention de gestion de trésorerie

PALMCI et SANIA Cie ont signé en 2012 une convention de gestion de trésorerie qui a pour objet de définir les modalités de la mise en commun des disponibilités financières des deux sociétés, en vue de les répartir en fonction de leurs besoins respectifs.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le taux d'intérêt applicable est le taux moyen des emprunts à court terme et des dépôts à terme de montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2022, aucune avance n'a été octroyée par l'une des sociétés à l'autre. Aucune charge d'intérêts ni aucun produit n'ont été comptabilisés par PALMCI, S.A.

c) Convention de travail à façon

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie le 5 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, PALMCI, S.A. s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA Cie, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.

Elle a fait l'objet d'un avenant signé le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cet avenant précise d'une part, que l'huile en provenance des régions de l'est et du centre du pays est livrée par PALMCI, S.A. sur les sites de l'ex-SHCI ou de l'usine de SANIA Cie à Abidjan et que celle en provenance de la région du sud-ouest est livrée à THSP à San Pedro, d'autre part, que le transport de l'huile de San Pedro à Abidjan est à la charge de SANIA Cie.

En 2015, elle a fait l'objet d'un deuxième avenant portant modification du taux de majoration de 3 % initialement appliqué lors du transfert des régimes de palme achetés par PALMCI, S.A. auprès des planteurs villageois. Ce taux est désormais défini d'accord parties. Toutefois, l'opération de tolling demeure toujours sans transfert de marge entre les deux sociétés.

Au titre de l'exercice 2022, aucune prestation de services n'a été facturée par SANIA Cie à PALMCI, S. A.

2.2. Convention avec SIFCA, S.A, SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Directeur général de SIFCA et Administrateur de PALMCI, S.A. et SAPH, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et PALMCI et Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet

Gestion de trésorerie groupe.

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée par PALMCI, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH et SUCRIVOIRE, ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leur trésorerie à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Au cours de l'exercice 2022, PALMCI, S.A. a consenti à SUCRIVOIRE, S.A. une avance de Trésorerie de 3 500 millions de FCFA, totalement remboursé au 31 décembre 2022.

Le produit d'intérêt comptabilisé par PALMCI, S.A. au titre de cette avance de trésorerie s'élève à 52 millions de FCFA sur l'exercice.

2.3. Convention avec la société NAUVU

Personnes concernées

NAUVU, actionnaire de PALMCI, S.A. détenant 25,5 % du capital.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention conclue entre NAUVU et PALMCI, S.A., NAUVU met à la disposition de PALMCI son savoir-faire, des connaissances techniques et du personnel qualifié.

Cette convention a été amendée le 13 mars 2015 par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 modifiant les modalités de rémunération. Toutes les prestations fournies par NAUVU dans le cadre de l'assistance technique sont refacturées à PALMCI, S.A. au coût réel.

Au titre de l'exercice 2022, aucune prestation n'a été fournie et facturée par NAUVU.

2.4. Convention avec SIFCA, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Directeur général de SIFCA et Administrateur de PALMCI, S.A. ;

- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et de PALMCI S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et de PALMCI, S.A.

Nature et objet

Convention d'assistance technique avec SIFCA, S.A.

Modalités et rémunération

Selon les termes d'une convention signée le 13 mars 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, la société SIFCA, S.A. apporte à PALMCI, S.A. une assistance technique couvrant notamment les domaines suivants : juridique et fiscal, administratif et financier, informatique, achats, technique et développement durable.

Depuis le 12 octobre 2021, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, pour modifier les modalités de rémunération de l'assistance apportée à PALMCI SA. Cet avenant prévoit en effet que les parties conviennent de déterminer annuellement, lors de la préparation du budget de l'exercice subséquent, le coût de l'assistance technique qui sera apportée par SIFCA, S.A à PALMCI, S.A.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de l'assistance technique facturée par SIFCA, S.A. et enregistrée dans les charges de PALMCI s'élève à 1 017 millions de FCFA.

2.5. Convention avec WILMAR International Limited

Personnes concernées

Monsieur Santosh Pillai, Administrateur représentant WILMAR chez PALMCI, S.A.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités et rémunération

Selon les termes d'une convention signée le 16 mars 2020, la société WILMAR International Limited apporte à PALMCI, S.A., une assistance technique couvrant notamment les domaines industriel et agricole.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un (01) an allant du 13 avril 2020 au 12 avril 2021 et tacitement reconductible.

L'assistance fournie dans le cadre de cette convention fait l'objet d'une rémunération annuelle fixée à 900 000 USD et soumise à une hausse annuelle de 8 % applicable à chaque tacite reconduction.

Le montant enregistré dans les comptes de charge de PALMCI, S.A. au titre de l'exercice 2022 et des régularisations des exercices antérieurs s'élève à 788 millions de FCFA.

2.6. Avec la société Terminal Huilier de San Pedro (THSP)

Personne concernée

- Monsieur Christophe KOREKI, Directeur général de PALMCI, S.A. et Administrateur de THSP.

Nature et objet

Contrat de location de cuves et réalisation d'opérations de manutention par THSP au profit de PALMCI, S.A.

Modalités et rémunération

Aux termes de ce contrat, THSP loue à PALMCI, S.A. des cuves pour le stockage de sa production d'huile de palme, et réalise pour son compte les opérations de manutention nécessaires y afférentes.

Pour l'exercice 2022, le coût des prestations a été fixé comme suit :

- déchargement des citernes : 450 FCFA/Tonne ;
- stockage de l'huile : 9 730 FCFA/Tonne ;
- chauffage de l'huile : facturation du gasoil consommé au tarif en vigueur à la pompe.

Le coût total de ces prestations supporté et comptabilisé par PALMCI, S.A. dans ses charges au titre de l'exercice 2022 s'établit à 35 millions de FCFA hors taxes.

Les Commissaires aux Comptes


Abidjan, le 6 juin 2023

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Emsy & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée





07

Rapport RSE 2022

2022 CSR Report

ENGAGEMENTS RSE

La démarche durabilité de PALMCI fait partie intégrante de son modèle d'affaires et de sa performance générale. PALMCI veille au quotidien à la mise en œuvre de ses engagements RSE basés sur les quatre (4) axes stratégiques de la politique de durabilité du Groupe SIFCA qui sont :

- Gouvernance et éthique
- Emploi et conditions de travail
- Préservation de l'environnement
- Communauté et innovation sociétale

Pour s'aligner sur les standards internationaux, PALMCI procède depuis 2020 à un reporting RSE sous GRI (Global Reporting Initiatives) consolidé au niveau du Groupe SIFCA. Ces données sont l'objet d'une certification par un cabinet reconnu en la matière.

PALMCI est également soumise à l'évaluation ECOVADIS pour la deuxième année consécutive. Cette évaluation couvre quatre (4) domaines clés à savoir l'éthique, le social, les droits de l'homme et les achats responsables. Les évaluations ont porté sur :

- L'existence de politiques
- L'opérationnalisation de ces politiques
- Les actions déployées
- La maîtrise des impacts environnementaux

À l'issue de cette évaluation en 2022, PALMCI a obtenu un score global de 50 /100 et se situe dans le 52ième percentile. Ce score a permis d'obtenir une médaille de BRONZE pour la performance RSE de l'entreprise. Cette performance est en progression de 5 points par rapport à celle de 2021.

CSR COMMITMENTS

The sustainability approach of PALMCI is part of its business model and its overall performance. PALMCI works daily to implement its CSR commitments based on the four (4) strategic axes of the SIFCA Group's sustainability policy, which are:

- Governance and ethics
- Employment and working conditions
- Preservation of the environment
- Community and societal innovation

To align with international standards, since 2020 PALMCI has been issuing CSR reporting under GRI (Global Reporting Initiatives) consolidated at the Group level. The data have been assessed and certified by a recognized firm.

PALMCI has been subjected to the ECOVADIS evaluation for the second consecutive year. This assessment covers four (4) key areas that are ethics, social, human rights, and responsible purchasing. The assessments focused on:

- The existence of policies
- The operationalization of these policies
- The actions deployed
- The control of environmental impacts

At the end of the assessment in 2022, PALMCI has obtained an overall score of 50/100 and is in the 52nd percentile. This score made it possible to earn a BRONZE medal for the company's CSR performance. This performance is an improvement of 5 points compared to 2021.

I - GOUVERNANCE ET ETHIQUE

PALMCI déploie un ensemble de politiques, de chartes et de procédures qui régissent ses orientations RSE et se traduisent dans chacune de ses activités.

Les politiques et chartes de durabilité sont une part importante du Système de Management Intégré (SMI), déployé depuis 2018. Toutes les décisions et projets stratégiques intègrent les enjeux de développement durable et des investissements sont faits au titre du respect des engagements RSE pris.

Aussi, l'entreprise dispose d'un code de conduite et d'un comité d'éthique pour traiter les questions éthiques qui sont également prises en compte dans nos opérations.

La gouvernance RSE actuellement déployée permet à PALMCI de prendre en compte tous les éléments de la politique de durabilité, notamment au travers de la forte implication des dirigeants.

II - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PALMCI exploite et développe ses activités en mettant l'humain au centre de ses actions. À ce titre, le bien-être des salariés ainsi que leurs conditions de travail restent des points importants de la stratégie RSE.

En 2022, l'entreprise a investi dans des travaux de réhabilitation et de construction de plus de 100 nouveaux logements et plus de 300 nouvelles latrines sur l'ensemble des huit (8) sites.

Pour un climat social apaisé, il a été élaboré un cadre d'échange avec les partenaires sociaux communément appelés délégués du personnel et procédé à la revalorisation de la prime de logement pour les travailleurs non logés.

I - GOVERNANCE AND ETHICS

PALMCI deploys a set of policies, charters and procedures that govern its CSR orientations and are reflected in each of its activities.

Sustainability policies and charters are an important part of PALMCI's Integrated Management System (IMS) deployed since 2018. All strategic decisions and projects incorporate sustainable development issues and investments are made to fulfil the CSR commitments.

In addition, the company has a code of conduct and an ethic committee to address ethical issues which are also considered in the operations.

The CSR governance currently deployed allows PALMCI to take into consideration all aspects of its sustainability policy, especially, noted the strong involvement of the Management team.

II - EMPLOYMENT AND WORKING CONDITIONS

PALMCI operates and develops its activities by putting people at the centre of all its actions. As such, the well-being of employees and their working conditions remain an important aspect of the CSR strategy.

In 2022, the company has invested in rehabilitation and construction works of more than 100 new houses and more than 300 new restrooms on all eight (8) sites.

For a peaceful social climate, a framework for discussion has been drawn up with the social partners commonly referred to as staff representatives and the revaluation of the housing bonus for unhoused workers has been carried out.

II - Culture de Santé Sécurité au travail

L'un des engagements de la Politique, Qualité, Sécurité et Environnement est de garantir des conditions de travail sûres et saines pour les collaborateurs et pour toutes celles et ceux qui interviennent sur les sites.

Toutes les actions menées au cours de l'année 2022 ont contribué à consolider la culture de la Santé et de la Sécurité au travail initiée il y a déjà plusieurs années de cela.

La mise en œuvre du plan stratégique Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSE) ainsi que le déploiement de la norme ISO 45001 version 2008 sur tous les sites ont permis d'obtenir des résultats considérables en matière de prévention et de protection de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Ces démarches ont été soutenues par un engagement fort de la Direction Générale, une implication toujours accrue des salariés ainsi que le dynamisme des différents Comités de Santé et de Sécurité au travail (CSST).

Dans le cadre de cette prévention, l'entreprise a réalisé, entre autres :

- Les évaluations des risques professionnels et l'élaboration des plans de gestion associés pour tous les sites ;
- La sécurisation des installations (déploiement de programmes de protection des équipements tournants, des dispositifs de sécurité au travail) et de la mise aux normes sécurité des installations ;
- La formation du management au Leadership Sécurité ;
- La formation du personnel aux travaux à haut risque ;
- Les tests de situations d'urgence et le renforcement des inspections, audits et auto-évaluations HSE ;

II - Occupational Health and Safety Culture

One of the commitments of the Quality, Safety and Environment Policy is to guarantee safe and healthy working conditions for employees and all those who work on the sites.

All the actions carried out during this year have contributed to consolidate the Health and Safety culture at work. This process started several years ago.

The implementation of the Hygiene, Health, Safety and Environment (HSE) strategic plan as well as the deployment of the ISO 45001 version 2008 standard on all sites have made it possible to obtain considerable results in terms of prevention, health protection and Safety at Work.

These approaches have been supported by a strong commitment from General Management, an ever-increasing involvement of employees as well as the dynamism of the various Occupational Health and Safety Committees (CSST).

As part of this prevention, the company carried out, among other things:

- Occupational risk assessments and the development of associated management plans for all sites;
- Securing facilities (deployment of protection programs for rotating equipment, work safety devices) and bringing facilities up to safety standards;
- The training of management o Safety Leadership
- The training of workers on high-risk work;
- Emergency situation tests and the strengthening of EHS inspections, audits and self-assessments;

- Le renforcement des dispositions de sécurité par la tenue de réunions hebdomadaires HSE impliquant les chefs d'équipe en plantation industrielle ;

- Les communications et sensibilisations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE) ainsi qu'une communication visuelle renforcée sur l'ensemble des sites ;

- La célébration des meilleurs agents en Santé et en Sécurité au Travail ;

- L'analyse de l'accidentologie ainsi que le suivi des indicateurs de performance Santé et Sécurité au Travail ;

- La mise à disposition du personnel des Equipements de protection individuelle (EPI) adapté et la sensibilisation au respect de leurs ports ;

- Les tests d'essai pour de nouveaux EPI à utiliser.

Les résultats obtenus montrent une baisse du nombre d'accidents.

- Reinforcement of safety provisions by holding weekly EHS meetings involving team supervisors in industrial plantations;

- Communications and awareness-raising in terms of EHS as well as improving the visual communication on all sites;

- The celebration of the best agents in Occupational Health and Safety;

- Analysis of accidents as well as monitoring of Occupational Health and Safety performance indicators;

- Supply of suitable Personal Protective Equipment (PPE) to all workers and raising continuous awareness of wearing them on work site;

- Trial tests for new PPE to be used.

The results obtained show a drop in the number of accidents.



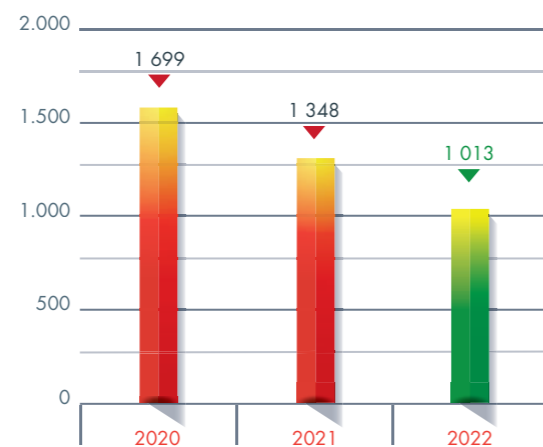
III - Gestion des accidents de travail

Pour l'année 2022, PALMCI a enregistré au total 1 013 accidents de travail (AT) soit une baisse du nombre d'accidents de 25% par rapport à l'année 2021 et 40% par rapport à 2020. Ce qui représente 686 accidents en moins par rapport à 2020.

III - Work accident management

For the year 2022, PALMCI recorded a total of 1,013 work accidents (AT) which is a drop of 25% compared to 2021 and 40% compared to 2020. This represents 686 fewer accidents compared to 2020.

Total des AT PALMCI de 2020 à 2022



Graph 1 : Évolution comparée des AT 2020-2022

Graph 1: Comparative evolution of AT 2020-2022

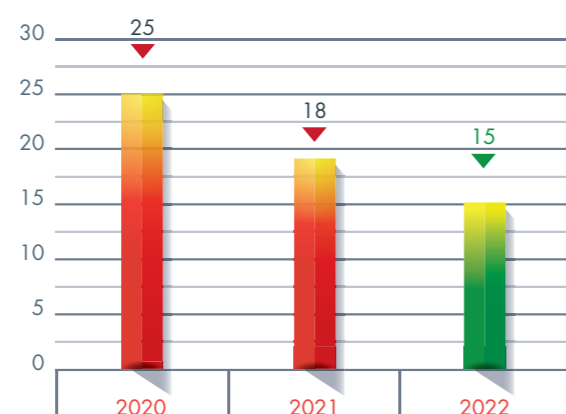
Le domaine d'activité le plus accidentogène reste la plantation où l'entreprise a enregistré 880 incidents représentant 87% de l'ensemble des accidents.

The most accident-prone area of activity is the plantation where the company recorded 880 incidents representing 87% of all accidents.

Au 31/12/2022, à l'échelle de PALMCI, ce sont 15 AT de plus d'un jour d'arrêt totalisant 6 553 jours perdus pour 17 764 741 heures travaillées.

By 31/12/2022, PALMCI registered 15 work interruption situations for more than one day lost totalling 6,553 days lost for 17,764,741 hours worked.

Evolution du nombre d'AT > 1 jr



Graph 2 : Évolution comparée du nombre d'AT > 1 jr de 2020-2022

Comparative evolution of the number of AT > 1 day from 2020-2022

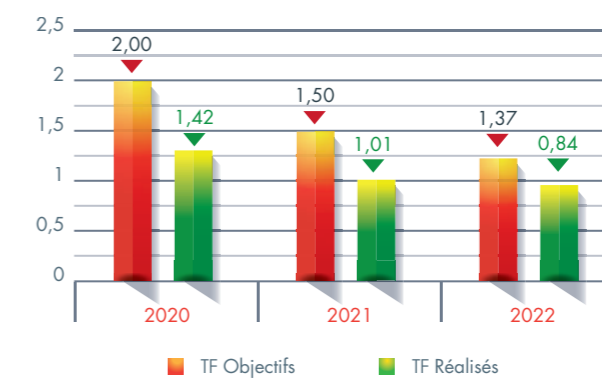
Les moyens mis en œuvre et déployés sur l'ensemble des sites ont permis une bonne maîtrise du Taux de Fréquence (TF) qui est en continuelle baisse chaque année.

The measures implemented and deployed on all the sites have put the Frequency Rate (TF) under control. The TF has been decreasing continuously every year.

Le Taux de Gravité (TG) stagne à 0,37. Il faudra encore travailler sur le TG pour atteindre l'objectif « ZERO DECES » dans nos opérations.

However, the Severity Rate (TG) is stagnating at 0.37. We will still have to work on the TG to achieve the "ZERO DEATH" objective in our operations.

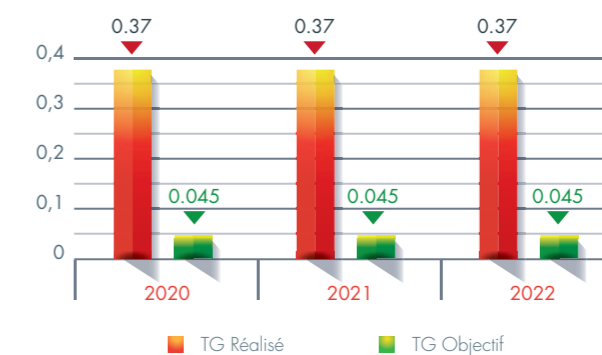
Evolution du TF de 2020 à 2022



Graph 3 : Évolution comparée du TF 2020-2022

Comparative evolution of TF 2020-2022

Evolution du TG de 2020 à 2022



Graph 4 : Évolution comparée du TG 2020-2022

Graph 4: Comparative evolution of the TG 2020-2022

IV - Management QSE et certifications

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de l'audit de surveillance 2 du système de management intégré QSE (Qualité Sécurité et Environnement) des sites de l'Est (EHANIA et TOUMANGUIE), du Centre (IROBO et BOUBO) et du Siège par AFNOR-AFAQ.

Cet audit vient boucler le cycle initié en 2020 et qui porte sur les trois (3) référentiels qui sont ISO 9001 version 2015 pour la Qualité, ISO 45001 version 2018 pour la Santé et Sécurité au travail et ISO 14001 version 2015 pour l'Environnement, déployés de manière intégrée.

En fin d'année 2022, l'audit à blanc QSE a été réalisé pour les sites du Bas Cavally à savoir IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET et NEKA.

L'audit de certification de ces derniers ainsi que l'audit de renouvellement des sites de l'Est et du Centre sont prévus pour le premier trimestre 2023.

V - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

PALMCI a consenti d'importants efforts quant à la préservation d'environ 540 ha de forêts et d'espaces protégés disponibles sur ses sites de même que pour le respect de la politique de zéro déforestation.

De ce fait, PALMCI a été reconnu par le ministère des Eaux et Forêt en tant qu'acteur de la préservation de la forêt.

Pour une meilleure gestion de la biodiversité sur les sites, des comités « biodiversités » ont été créés et sont présidés par les Directeurs des Unités Agricoles Intégrées.

Chaque comité a mis en place un plan d'action articulé autour de quatre (4) axes stratégiques assortis de huit (8) objectifs clés.

III - QSE management and certifications

The year 2022 was marked by the surveillance audit 2 of the QSE (Quality, Safety and Environment) integrated management system of the sites in the East (EHANIA and TOUMANGUIE), the Centre (IROBO and BOUBO) and the Headquarter by AFNOR-AFAQ.

This audit completed the audit cycle initiated in 2020 on three (3) standards which are ISO 9001 version 2015 for Quality, ISO 45001 version 2018 for the Occupational Health and Safety, and ISO 14001 version 2015 for the Environment deployed as an integrated system.

In addition, the QSE mock external audit was carried out for the Bas Cavally estates, namely IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET and NEKA.

The certification audit for the Bas Cavally estates as well as the renewal audit of the Eastern and Central estates are scheduled for the first quarter of 2023.

V - PRESERVATION OF THE ENVIRONMENT

PALMCI has done important effort in the preservation of more than 540 ha of forest, the protection of biodiversity areas on the sites, and its proven commitment to zero deforestation.

PALMCI has been therefore recognized by the Ministry of Water and Forests as a major actor in forest protection.

For a better management of the biodiversity on the sites, some biodiversity committees have been created and are chaired by the Directors of the Integrated Agricultural Units.

Each committee has put in place an action plan articulated around four (4) strategic axes with eight (8) key objectives.

N°	AXES	OBJECTIFS
No.	AXES	OBJECTIVES
01	Organiser le cadre de gestion de la biodiversité (Organizing the biodiversity management framework)	Installer le comité biodiversité et organiser des réunions semestrielles afin de faire le point des actions (Set up the biodiversity committee and organize meetings to review actions each semester)
02	Renforcer la surveillance et la protection de la biodiversité (Strengthening the monitoring and the protection of biodiversity)	Actualiser la carte de chaque zone de biodiversité (Update the map of the biodiversity area)
		Identifier les zones de biodiversité par des panneaux signalétiques (Identify biodiversity areas with signage) Réaliser des visites mensuelles des zones de biodiversité (Conduct monthly visits to biodiversity areas)
03	Connaître et enrichir les zones de biodiversité (Identifying and enriching biodiversity areas)	Enrichir la zone de biodiversité (Enrich the area with biodiversity)
		Inventorier les zones de biodiversité dans les zones d'approvisionnement (Inventory of the biodiversity zones within the fresh fruit bunches (ffb) procurement zone) Réaliser la clôture verte de l'UAI (Build a green fence of the estates)
04	Sensibiliser les communautés et le personnel à la protection de la biodiversité (Sensitizing communities and staff on the protection of biodiversity)	Initier les élèves des écoles primaires aux activités de plantation d'arbres (écocitoyenneté) (Introduce primary school students to tree planting activities (eco-citizenship))

Tableau 1 : Présentation des axes stratégiques et Objectifs des Comités de Biodiversité

Presentation of the strategic axes and objectives of the Biodiversity Committees

Toutes les actions sont en cours de déploiement et à différents niveaux de progrès.

All actions are deployed and are at different levels of progress.

Aussi, à l'échelle PALMCI, nous avons procédé en 2022 au planting de 7 500 arbres qui s'ajoutent au planting des années antérieures. Cette opération contribue fortement aux efforts de (re)densification des zones appauvries et à l'amélioration du bilan carbone de PALMCI.

Also, at PALMCI level, in 2022 we planted 7,500 trees in addition to the planting from the previous years. This operation has strongly contributed to the effort to densify impoverished areas and improve PALMCI's carbon footprint.

VI - COMMUNAUTE ET INNOVATION SOCIETALE

■ 1- Inclusion sociale

PALMCI œuvre à construire une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes, ce qui passe par le respect des engagements et le renforcement de la collaboration avec chacun des acteurs clés.

L'année 2022 a été marquée par la signature de partenariats. Il s'agit notamment de la signature d'une convention dans le cadre de l'école de la deuxième chance (E2C) initiée par le ministère de l'Enseignement Technique, de la formation Professionnelle et de l'Apprentissage en vue d'un recrutement pour la formation et l'insertion d'environ 1 000 jeunes.

PALMCI a contribué à l'instruction de plus de 15 391 élèves du préscolaire et du primaire au sein de ses 22 écoles préscolaires et de ses 54 écoles primaires et réparties sur tous ses sites.

Le corps pédagogique est constitué de 348 enseignants qui sont logés et bénéficient des infrastructures en eau et en électricité sur les sites au même titre que les employés de PALMCI.

Les dix (10) centres de santé ont accueilli en 2022 environ 101 159 consultations dont 24 598 soit 24% réalisées au bénéfice des communautés riveraines.

Il a été également enregistré 1 437 naissances dont 991 provenant des femmes des communautés environnantes (soit 69%) dans les 12 maternités de PALMCI.

L'accès à toutes les infrastructures tant éducatives que sanitaires est gratuit pour toutes les communautés.

VI - COMMUNITY AND SOCIETAL INNOVATION

■ 1- Social inclusion

PALMCI works to build a relationship of trust with all its stakeholders, which involves respecting commitments and strengthening collaboration with all the key players.

The year 2022 was marked by the signing of partnerships. Thus, PALMCI has signed a convention as part of the second chance school (E2C) initiated by the Ministry of Technical Education, Vocational Training and Apprenticeship in the prospective of recruiting of approximately 1000 young people for a training and placement.

PALMCI has contributed to the education of more than 15,391 preschool and primary school students in its 54 primary schools and 22 preschools from all the estates. The teaching body within our schools is made up of 348 teachers who are housed and also benefit from the water and electricity infrastructures on the sites in the same way as our workers.

The ten (10) health centres have received approximately 101,159 consultations in 2022, of which 24,598 or 24%, were on behalf of the local communities.

1,437 births were also recorded, including 991 (69%) from women from the surrounding communities in our 12 maternity centres.

Access to all educational and health infrastructure is free for all the surrounding communities.

2020 2021 2022

	2020	2021	2022
Nombre d'écoles préscolaires (Number of preschools)	22	23	22
Nombre d'écoles primaires (Number of primary schools)	52	52	54
Nombre d'enseignants (Number of teachers)	331	340	348
Nombre d'élèves (Number of students)	10 780	14 084	15 391
Nombre de consultations (Number of consultations)	109 566	187 811	101 159
Nombre d'accouchements (Number of deliveries)	1539	1281	1 437
Nombre de Centre Médico-Social (CMS) (Number of Medico-Social Centres)	9	9	10
Nombre de médecins (Number of doctors)	6	6	7
Nombre d'infirmiers et personnel soignant (Number of nurses and medical staff)	154	135	141

Tableau 2 : Données sur les Écoles et les CMS de PALMCI 2020 à 2022

Data on PALMCI Schools and CMS from 2020 to 2022

■ 2- Reconnaissance des partenaires

PALMCI a organisé les 11 et 12 novembre 2022 à BONOUA sa traditionnelle journée de célébration de ses partenaires planteurs de palmier à huile, transporteurs, coopératives et communautés dénommée « AS DE LA PALME ».

Le thème retenu pour cette année était « la filière palmier à huile face aux défis de la sécurité alimentaire ».

Les planteurs primés étaient au nombre de 196 dont l'AS de la Palme 2022, M. ABLY AKA MATHIEU qui est reparti avec un véhicule pick-up NISSAN NAVARA. De nombreux autres lots ont été remis en reconnaissance de la bonne collaboration de ces acteurs et de leur contribution à la souveraineté alimentaire.

■ 2- Partner Recognition

PALMCI has organized on November 11th and 12th, 2022 in BONOUA its traditional day of celebration of its partners. There are oil palm farmers, transporters, cooperatives, and communities called «AS DE LA PALME».

The theme chosen for this year was "the oil palm sector facing the challenges of food security".

196 farmers were awarded, including the AS de la Palme 2022, Mr. ABLY AKA MATHIEU who left with a NISSAN NAVARA Pick-up vehicle. Many prizes were awarded in recognition of the good collaboration of these actors and their contribution to food sovereignty.

■ 3- Organisation et développement communautaires

Organisation communautaire

PALMCI a mis en place 34 instances de dialogue appelées Cadre Permanent de Dialogue (CPD) pour le renforcement des relations et de la bonne cohésion sociale avec les communautés.

Les CPD ont pour but d'appuyer le développement socio-économique des communautés riveraines. Le sous-comité dénommé Comité de Vigilance (CV) couvre les questions relatives à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les villages riverains.

Les CV sont au nombre de 41 et leurs actions portent sur des séances de communication et de sensibilisation.

Les membres procèdent aussi à des visites inopinées en plantations villageoises selon un programme établi en interne.

Les thématiques de sensibilisation portent sur :

- Les travaux dangereux et leurs conséquences sur les enfants
- Les droits et devoirs des enfants
- Le port de charges lourdes par les enfants
- Les dangers et les risques des pires formes de travail des enfants
- Les travaux autorisés et ceux interdits aux enfants.

Développement communautaire

PALMCI contribue au développement local et donc accompagne les communautés à la réalisation des projets sociaux. Cette contribution permet la réalisation de plusieurs ouvrages sociaux dans les domaines clés tel que l'éducation, la santé,

■ 3- Community organization and development

Community organisation

PALMCI has set up 34 dialogue bodies called Permanent Dialogue Framework (CPD) to strengthen the relation and good social cohesion with the communities. The purpose of the CPD is to support the socio-economic development of neighbouring communities.

The sub-committee called Vigilance Committee (CV) covers issues related to the fight against the worst forms of child labour in the neighbouring villages. There are 41 CV and their actions are focussed on communication and awareness sessions.

The members also make unannounced visits to village plantations based on an internal program.

The awareness themes are:

- Hazardous work and its consequences for children
- The rights and duties of children
- Carrying heavy loads by children
- The dangers and risks of the worst forms of child labour
- Authorized work and work prohibited for children

Community organisation

PALMCI contributes to the local development and supports the communities in carrying out social projects. This contribution allows the realization of several social works in key areas such as education, health, environment projects as well as

l'environnement ainsi que les projets envers les jeunes et les femmes. A cet effet, plusieurs réalisations ont été faites sur les sites, ce sont :

education, health, environment projects as well as projects for young people and women. To this end, several achievements have been made on the sites, these are:



UAI 	VILLAGES	OUVRAGES
UAI 	VILLAGES	WORKS
EHANIA	Akakro	4 salles de classe équipées de bureau et 90 tables - bancs (4 classrooms equipped with teacher's desks and 90 table-benches)
TOUMANGUIE	Yapokro	1 forage et 1 château d'eau (1 borehole and 1 water tower)
	N'zikro	Equipements pour la maternité (Maternity equipment)
IROBO	Irobo village	3 salles de classes équipées de bureau et 90 tables - bancs (3 classrooms equipped with teacher's desks and 90 table-benches)
BOUBO	Guilehiri	1 centre de santé équipé (equipped health centre)
IBOKE	Dehoulinké	3 salles de classes équipées de bureau et 90 table-bancs (3 classrooms equipped with teacher's desks and 90 table-benches)
BLIDOUBA	Blidouba village	3 salles de classe équipées de bureau et 90 table-bancs (3 classrooms equipped with teacher's desks and 90 table-benches)
	Gbeleto	1 foyer de jeunes (1 youth center)
TOUMANGUIE	Néka village	3 salles de classe équipées de bureau et 90 tables - bancs (3 classrooms equipped with teacher's desks and 90 table-benches)
	Gbeleto	2 logements Infirmier et Sage-femme (2 houses for the nurse and the midwife)

Tableau 3 : Données sur les projets communautaires en 2022

Data on community projects in 2022





08

Resume du Rapport Special du President du Conseil d'Administration

Summary of Chairman Special Report

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTROLE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, et entré en vigueur le 05 Mai 2014 il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de PALMCI (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (Titre II).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 12 avril 2023, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 20 Avril 2023.

Le rapport dans son intégralité est disponible sur le site internet du groupe SIFCA.

Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Voir le rapport de gestion](#)

II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'organisation et la direction des travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale et il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du conseil, sont transmis aux membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion (10 jours).

Au cours de l'exercice 2022, les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions des articles 18.1 et suivants des Statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice :

- [Conseil d'administration du 20 Avril 2022 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2021 ;](#)
- [Conseil d'administration du 06 Décembre 2022 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2023.](#)

■ Comité d'audit mis en place au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

Composition et durée de la mission

Le Comité d'audit doit être exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le Comité d'audit de PALMCI est composé à ce jour de six (6) administrateurs :

Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Comité d'audit,
Madame Lucie BARRY-TANNOUS
Monsieur David BILLON
Monsieur Pierre BILLON
Wilmar International Limited, représenté par M. Robert BURTON
SIFCA S.A

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La durée du mandat des membres du Comité d'Audit est limitée à 12 années d'exercice de ce mandat, consécutives ou non.

Missions

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Le Comité d'audit a pour missions essentielles de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit au minimum deux fois dans l'année.

Le Comité d'Audit peut décider de tenir toutes les réunions nécessaires à l'exercice de sa mission. Les avis à proposer au Conseil d'Administration par le Comité d'Audit sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Comité d'audit s'est réuni trois (3) fois au cours de l'exercice 2022 : les 15 avril, 24 septembre et 29 novembre.

Titre 2 : PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société PALMCI, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale de PALMCI et du Comité d'Audit PALMCI.

I - DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société PALMCI, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;

- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

PALMCI est une entreprise qui est emmenée à prendre des risques pour atteindre ses objectifs. Elle a mis en place un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques pour garantir que ces risques soient gérés de manière efficace et en accord avec la structure de gouvernance de l'entreprise.

Ce rapport a pour but d'informer le marché et les investisseurs des risques majeurs de l'entreprise et de son dispositif de contrôle interne, tout en protégeant les intérêts légitimes de l'entreprise en ne divulguant pas certaines informations sensibles.

Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas exhaustives et ne couvrent que les risques jugés les plus sensibles. Il est important de noter que dans un environnement interne et externe évolutif et volatile, les informations présentées dans ce rapport reflètent la vision de la gestion des risques et du contrôle interne de l'entreprise à la clôture de l'exercice 2022.

II - PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place par PALMCI couvre toutes les opérations de l'entreprise, quelles qu'elles soient, et garantit également la sauvegarde et la maîtrise de la situation patrimoniale de l'entreprise. Bien que ce dispositif offre des garanties raisonnables quant à la gestion des risques auxquels l'entreprise est confrontée, il ne peut cependant pas garantir à 100% que ces risques seront totalement éliminés.

III - DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

1. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI s'appuie sur divers principes et outils, tels que des organigrammes et fiches de postes, un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise, un système de management de la qualité, un système d'information intégré (ERP SAP) ainsi qu'un suivi budgétaire.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants : Les budgets d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des revues de direction périodiques.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Il est intégré au processus de gouvernance de PALMCI. Il s'appuie sur une cartographie des risques.

4. Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes : Des procédures respectées par l'ensemble du personnel, un suivi budgétaire et des indicateurs clés de l'activité.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'appuie sur la fonction audit interne, supervisée par le Comité d'audit.

Un compte-rendu des activités de l'audit interne est régulièrement effectué à la Direction Générale et au Comité d'audit.

6. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, le Directeur Général est soumis aux règles de contrôle interne du Groupe SIFCA qui prévoit un certain nombre de limitations se traduisant par une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour notamment : la signature de conventions d'emprunts, les dépassements budgétaires et la mise en œuvre de licenciements collectifs.

IV - PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

1. Principaux risques

Les principaux risques auxquels PALMCI a été exposée au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

- Risques liés à l'approvisionnement des matières premières (régimes PV) ;
- Risque de conflits fonciers, destruction / expropriation des terres cultivées ;
- Risques liés à la volatilité des cours du CPO ;
- Risques liés aux usines.

2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2022

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2022, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Audit de la gestion des activités agricoles sous - traitées ;
- Audit de la gestion des actifs biologiques ;
- Evaluation des risques de fraude ;
- Missions d'inventaires physiques des stocks de carburant, d'engrais, de pièces de rechanges et des produits finis ;
- Revue mensuelle du bilan matières (carburant, engrais, stocks de matières premières et produits finis) ;
- Suivi des recommandations formulées au cours des audits précédents.

Le plan d'audit 2023, approuvé par le Comité d'Audit, a été établi sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société PALMCI (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

La Direction Générale PALMCI entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration



08

Summary of Chairman Special Report

Resume du Rapport Special du President du Conseil d'Administration

SUMMARY OF THE REPORT OF THE CHAIRMAN OF THE BOARD OF DIRECTORS ON CORPORATE GOVERNANCE, CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES

YEAR ENDED DECEMBER 31, 2022

Ladies and gentlemen shareholders,

Pursuant to the provisions of article 831-2 of the revised Uniform Act relating to the law of Commercial Companies and Economic Interest Groupings (AUSCGIE) adopted on January 30, 2014, and entered into force on May 5, 2014, you are reported, under the terms of this report, on the composition, conditions of preparation and organization of the work of the Board of Directors of PALMCI (Title I), as well as the internal control and risk management procedures put in place within the Company during the financial year ended December 31, 2022 (Title II).

This report also presents the other information and information listed in article 831-3 of the AUSCGIE (Title III).

It is specified that this report was drawn up by the Chairman of the Board of Directors prior to its presentation to the Board. It was examined during the meeting of the Audit Committee on April 12, 2023, before its approval by the Board during its session on April 20, 2023.

The report in its entirety is available on the SIFCA group website.

Title 1 : COMPOSITION, CONDITIONS OF PREPARATION AND ORGANIZATION OF BOARD WORK

I - COMPOSITION OF THE BOARD OF DIRECTORS

See the management report.

II - CONDITIONS OF PREPARATION AND ORGANIZATION OF BOARD WORK

The Chairman of the Board of Directors is responsible for organizing and directing the work of the Board of Directors, on which he reports to the General Meeting and he ensures the proper functioning of the Company's bodies.

To enable members of the Board to participate effectively in the work and deliberations of the Board of Directors, all documents, or draft documents, such as to inform them about the agenda and all the questions that are submitted to review by the Board, are sent to the members of the Board, within a reasonable period prior to the meeting (10 days).

During the 2022 financial year, the directors were convened, in accordance with the provisions of articles 18.1 and following of the Company's Articles of Association. The Board of Directors met two (2) times during the financial year:

- Board meeting of April 20, 2022 relating to the approval of the Financial statements for the 2021 Financial year;
- Board meeting of December 6, 2022 relating to the adoption of the Budget for the 2023 Financial year.

■ Audit Committee set up within the Board of Directors

The Board of Directors of December 4, 2015, decided to set up an Audit Committee to take into account the amendments to the bylaws made in 2015, in accordance with the revised Uniform Act relating to the law of commercial companies and EIG, entered into force on May 5, 2014.

Composition and duration of the mission

The Audit Committee must be exclusively composed of directors who are not employees of the company or who do not exercise any mandate as Chairman and Chief Executive Officer, Chief Executive Officer or Deputy Chief Executive Officer within the company.

PALMCI's Audit Committee is currently composed of six (6) directors:

Mr. Alassane DOUMBIA, Chairman of the Audit Committee,
Mrs Lucie BARRY-TANNOUS
Mr David BILLON
Mr Pierre BILLON
Wilmar International Limited, represented by Mr. Robert BURTON
SIFCA SA

The term of office of members of the Audit Committee coincides with that of their term of office as members of the Board of Directors, it being specified that all members have minimum financial and accounting skills.

The duration of the mandate of the members of the Audit Committee is limited to 12 years of exercise of this mandate, consecutive or not.

Tasks

The mission of the Audit Committee is to assist the Board of Directors and ensure the sincerity of the financial statements, the quality of internal control, the relevance of the information provided and the proper exercise by the statutory auditors. account of their missions.

The Audit Committee's main tasks are to:

- Review the accounts and ensure the relevance and consistency of the accounting methods adopted for the establishment of the company's financial statements,
- Monitor the process of preparing financial information,
- Monitor the effectiveness of internal control and risk management systems,
- Issue an opinion on the auditors proposed for appointment by the general meeting.

In general, the Audit Committee provides all advice and makes all appropriate recommendations in the above areas to the Board of Directors.

The Audit Committee regularly reports to the Board of Directors on the performance of its duties and informs it without delay of any difficulty encountered.

Operation of the Audit Committee

The Audit Committee meets at least twice a year.

The Audit Committee may decide to hold all the meetings necessary for the exercise of its mission. The opinions to be proposed to the Board of Directors by the Audit Committee are adopted by a majority of the members present or represented.

The Audit Committee met three (3) times during the 2022 financial year: on April 15, September 24 and November 29.

Title 2 : RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL PROCEDURES IMPLEMENTED BY THE SOCIETY

The preparation of this report is based both on the information and control methods provided by the various internal control players within PALMCI, and on the work of the internal audit, carried out at the request of General Management. PALMCI and the PALMCI Audit Committee.

I - DEFINITION AND OBJECTIVES OF INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT

The internal control and risk management system includes a set of means, behaviours, procedures, and actions, adapted to the specific characteristics of PALMCI, and which:

- Contribute to the control of its activities, the effectiveness of its operations and the efficient use of its resources.
- Must enable it to appropriately consider major risks, of whatever nature.

The system aims more specifically to ensure:

- Compliance with laws and regulations.
- The application of the instructions and orientations defined by the Board of Directors and the General Management.
- The reliability of financial information and the internal control processes that underpin it.
- The effectiveness and efficiency of operations, through the proper functioning of the company's internal processes.

PALMCI's internal control and risk management system is based on three main areas:

- The definition of the company's strategy and objectives.
- Risk analysis and the definition of action plans, with a view to providing appropriate responses to the identified risks.

- The implementation of an adequate and continuously improving internal control system to facilitate the achievement of objectives and guarantee the reliability of information, whether strategic, operational, financial, or related to compliance.

PALMCI is a company that is led to take risks to achieve its objectives. It has implemented an internal control and risk management system to ensure that these risks are managed effectively and in accordance with the company's governance structure.

The purpose of this report is to inform the market and investors of the major risks of the company and its internal control system, while protecting the legitimate interests of the company by not disclosing certain sensitive information.

The information contained in this report is not exhaustive and only covers the risks deemed the most sensitive. It is important to note that in an evolving and volatile internal and external environment, the information presented in this report reflects the company's view of risk management and internal control at the end of the 2022 financial year.

II - INTERNAL CONTROL SCOPE

The internal control system put in place by PALMCI covers all the company's operations, whatever they may be, and guarantees the safeguarding and control of the company's assets. Although this system offers reasonable guarantees as to the management of the risks with which the company is confronted, it cannot however guarantee 100% that these risks will be eliminated.

III - DESCRIPTION OF ACTORS AND SYSTEMS

1. General Organization

PALMCI's internal control and risk management system is based on various principles and tools, such as organization charts and job descriptions, a process for defining the company's overall objectives, a quality management system, an integrated information system (ERP SAP) as well as budget monitoring.

2. Internal distribution of relevant and reliable information

The company's internal control system is based on the dissemination and analysis of the information needed to manage activities, through the following tools and processes: Operating, investment and financing budgets, as well as than periodic management reviews.

3. Risk management process

The risk management process is the system implemented to reduce the impact of internal and external threats on the company's activities. It is integrated into PALMCI's governance process. It is based on risk mapping.

4. Control activities

The company's main control activities are as follows: Procedures followed by all staff, budget monitoring and key activity indicators.

5. Monitoring of the internal control system

Monitoring of the internal control and risk management system relies on the internal audit function, supervised by the Audit Committee.

A report on internal audit activities is regularly sent to General Management and to the Audit Committee.

6. Limitation of the powers of the Chief Executive Officer

Apart from the limitations imposed by law and regulations, the Chief Executive Officer is subject to the internal control rules of the SIFCA Group which provide for a certain number of limitations resulting in prior authorization from the Board of Directors for in particular: the signing of agreements loans, budget overruns and the implementation of collective layoffs.

IV - MAIN FINDINGS OF RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL ACTIVITIES IN FISCAL YEAR 2022

1. Main Risk

The main risks to which PALMCI was exposed during 2022 are as follows :

- Risks related to the supply of raw materials (PV regimes);
- Risk of land disputes, destruction / expropriation of cultivated land ;
- Risks related to the volatility of the prices of the CPO;
- Plant-related risks.

2. Internal Audit activities for the 2022 financial year

The audit plan implemented for the 2022 financial year included the following main missions and procedures:

- Audit of the management of subcontracted agricultural activities.
- Audit of the management of biological assets.
- Fraud risk assessment.
- Missions of physical inventories of stocks of fuel, fertilizers, spare parts and finished products.
- Monthly review of the materials balance (fuel, fertiliser, stocks of raw materials and finished products).
- Follow-up on recommendations made during previous audits.

The 2023 audit plan, approved by the Audit Committee, was established based on the following elements:

- Assessment of the risks weighing on PALMCI (risk mapping);
- Recommendations made during previous audits.
- Directions and directives from General Management or the Audit Committee.

The audit plan will, if necessary, be adjusted during the year based on exceptional items or requests from General Management and/or the Audit Committee.

PALMCI General Management intends to continue to focus its internal control system on its production and support activities, relying heavily on raising the awareness of teams and management, the systematic review of risks and the development of effective tools adapted to the needs of teams.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors





09

Texte des Resolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Text of Resolutions

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 SELON LE RÉFÉRENTIEL SYSCOHADA REVISÉ

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 41 693 172 115 FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 SELON LE REFERENTIEL IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 41 901 424 080 FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

FIRST RESOLUTION

APPROVAL OF 2022 FINANCIAL STATEMENTS BASED ON REVISED SYSCOHADA ACCOUNTING SYSTEM

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31st, 2022 as presented and which result is a profit of XOF 41 693 172 115.

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31st, 2022.

SECOND RESOLUTION

APPROVAL OF 2022 FINANCIAL STATEMENTS BASED ON IFRS ACCOUNTING SYSTEM

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31st, 2022 as presented and which result is a profit of XOF 41 901 424 080.

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31st, 2022.

TROISIEME RESOLUTION

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions présentées dans ledit rapport, autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les conventions ci-après :

- Convention de travail à façon entre PALMCI et MOPP portant sur l'usinage de palmistes
- Avenant au contrat de manutention et de stockage d'huile de palmiste brute entre THSP et PALMCI
- Convention de prestations de services informatiques entre WILMAR et PALMCI.

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée Générale approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de 20 846 586 058 francs CFA soit 1 348 FCFA brut par action et d'inscrire le solde du bénéfice net de l'exercice soit 20 846 586 058 francs CFA en report à nouveau.

Le compte report à nouveau qui présentait un solde créditeur de 27 819 420 136 francs CFA présentera à la suite de cette affectation un nouveau solde créditeur de 48 666 006 194 francs CFA.

Le report à nouveau de 48 666 006 194 FCFA, pourra être utilisé par l'entreprise pour des investissements éligibles à l'article 110 du CGI dans les limites fixées par l'annexe fiscale en vigueur.

THIRD RESOLUTION

APPROVAL OF AGREEMENTS SUMMARIZED IN THE AUDITORS SPECIAL REPORT

The General Assembly, having heard the special report of the Statutory Auditors on the regulated agreements referred to in Articles 438 of the OHADA Uniform Act related to commercial companies and Economic Interest Group, approves the agreements presented in the said Auditors report, authorized during the year ended December 31st, 2022 and the following agreements :

- Tolling Contract between PALMCI and MOPP for the processing of palm kernels ;
- Addendum to the contract for the handling and storage of crude palm kernel oil between THSP and PALMCI ;
- Service provision agreement between WILMAR and PALMCI ;

FOURTH RESOLUTION

ALLOCATION OF 2022 RESULT

The General Assembly, decides to distribute as dividends, 50% of the net result of the year ended on December 31st, 2022 which amount is of XOF 20 846 586 058 (1 348 FCFA gross per share).

The General Assembly, decides to allocate in Retained earnings, 50% of the net result of the year ended on December 31st, 2022 which amount is of XOF 20 846 586 058.

Following this allocation, the "Retained earnings" account will present a credit balance of XOF 48 666 006 194.

This amount is likely to be used for financing the company investments eligible for article 110 of The Ivorian Tax Code.

CINQUIEME RESOLUTION

INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant brut de 88 588 236 francs CFA.

SIXIEME RESOLUTION

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI EN QUALITE DE NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation faite à titre provisoire lors de la réunion du Conseil en date du 06 Décembre 2022, de Monsieur VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Kin Wai GOON, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré à Monsieur VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI, expirera au terme de la durée du mandat de son prédécesseur, Monsieur Kin Wai GOON, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT, LE CABINET BAKER TILLY

L'Assemblée Générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BAKER TILLY, arrive ce jour à expiration, décide de renouveler, pour une durée de six (6) ans son mandat.

Le mandat ainsi renouvelé expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

FIFTH RESOLUTION

ALLOWANCES TO THE DIRECTORS

The General Shareholders Meeting approving the proposal of the Board of directors decides to allocate an allowance of XOF 88 588 236 for the year ended December 31st, 2022.

SIXTH RESOLUTION

RATIFICATION OF THE APPOINTMENT OF MR. VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI AS NEW DIRECTOR

The General Assembly, on the proposal of the Board of Directors, decides to ratify the cooptation made provisionally at the Board meeting on December 06th, 2022, of Mr. VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI as Director replacing Mr. Kin Wai GOON, resigned.

The mandate thus conferred to Mr. VIGANESWARAN A/L PONNUDURAI will expire at the end of the term of his predecessor's mandate, Mr. Kin Wai GOON, mainly at the end of the ordinary general meeting called to decide on the accounts of the financial year ended December 31st, 2023.

SEVENTH RESOLUTION

RENEWAL OF THE MANDATE OF THE ALTERNATE AUDITOR, BAKER TILLY

The General Assembly noting that the mandate of the alternate auditor, the firm BAKER TILLY, expires today, decides to renew, for a period of six (6) years, its mandate.

The mandate thus renewed will expire at the Ordinary General Assembly of Shareholders for financial statements approval for the financial year ended December 31, 2028.

HUITIÈME RÉOLUTION

NOMINATION D'UN SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) ans, le cabinet AFRIC CONSULTING & Audit, représenté par Madame AGBALESSI-COFFI Dominique, en remplacement de monsieur N'DABIAN Kroa Bilé, décédé.

Le mandat ainsi conféré expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

NEUVIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

EIGHTH RESOLUTION

APPOINTMENT OF A SECOND ALTERNATE AUDITOR

The General Assembly decides to appoint as alternate auditor for a period of six (6) years, the firm AFRIC CONSULTING & Audit, represented by Mrs. AGBALESSI-COFFI Dominique, replacing Mr. N'DABIAN Kroa Bilé, deceased.

The mandate thus conferred will expire at the ordinary general Assembly of Shareholders for financial statements approval for the financial year ended December 31, 2028.

NINETH RESOLUTION

POWERS FOR LEGAL FORMALITIES

The General Assembly confers all powers to the bearer of an original, a copy or an extract of the minutes of this General Assembly to complete all required legal formalities.

